



Ville NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE

ROB 2026

Conseil municipal du 28 janvier 2026



Sommaire

Préambule : Rappels sur le rapport d'orientation budgétaire

I – Éléments de contexte : Dette publique et Projet de loi de finances 2026 initial

II - La situation financière de la commune au 31 décembre 2025

III - Les orientations budgétaires et le projet communal

IV - La prospective financière 2026 – 2032

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

- Prévu par l'article L 2312 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992 le **débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants** .
- Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il **se déroule dans les deux mois précédant le vote du budget primitif**, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire .
- Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante **d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires**, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective .
- Le débat d'orientation budgétaire **donne lieu à une délibération** car il a pour objet de permettre de définir les grandes orientations du budget primitif qui sera adopté ultérieurement .
- La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRé) a renforcé le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT avec notamment la production d'un rapport (le ROB).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) est une étape importante de la vie démocratique et de la procédure budgétaire des collectivités. Il est obligatoire dans les collectivités de plus de 3 500 habitants et doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

❑ Objectifs du ROB :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif
- Informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

❑ Contenu du ROB :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu par ailleurs compléter les règles relatives au DOB. Depuis 2017, le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport comportant :

- *Les orientations budgétaires* : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- *Les engagements pluriannuels* : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses, et le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.
- *La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget* : en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Une délibération prend acte de la tenue du débat.

Le vote du budget primitif est fixé au 4 mars prochain.



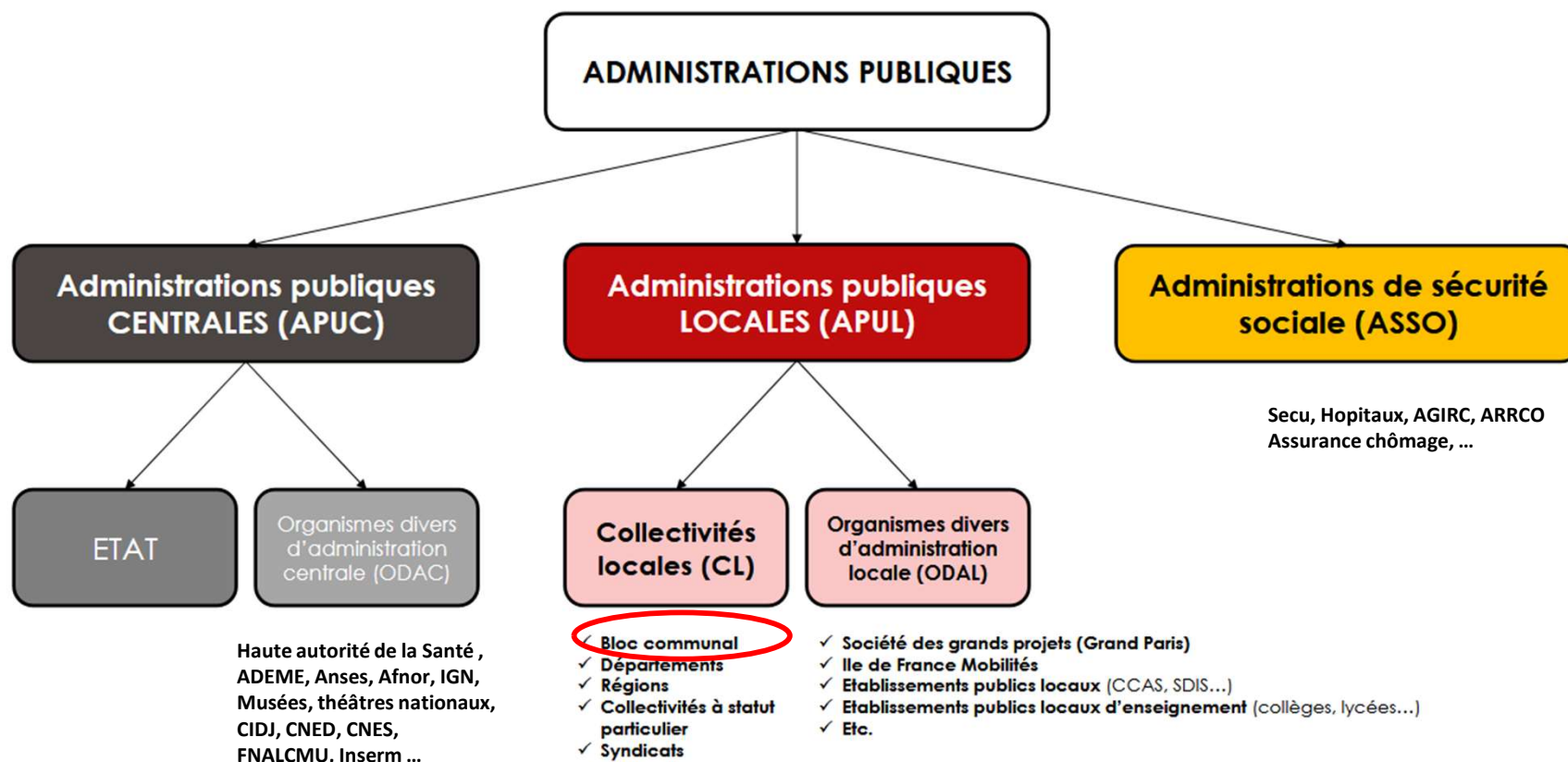
I – Contexte national et PROJET DE LOI de finances 2026

Dette publique / Inflation / Actualisation

PERSPECTIVES ?

I- Éléments de contexte :

A- Le déficit public 2024



Le Deficit public poursuit son dérapage en 2024

❑ Définition du déficit public au sens de Maastricht :

« Le déficit public au sens de Maastricht **correspond au besoin de financement (B9NF) des administrations publiques**. C'est le solde du compte de capital des administrations publiques.

Il est souvent **présenté en termes de points de PIB** (rapport, exprimé en pourcentage, entre le besoin de financement et le produit intérieur brut).

Le déficit public au sens de Maastricht mesure la différence entre l'ensemble des dépenses courantes, dépenses d'investissement non financier et transferts en capital qu'elles effectuent, d'une part, et l'ensemble de leurs ressources non financières, d'autre part. »

Source : INSFE / Déficit public (comptabilité nationale) / Déficit public notifié.

Ensemble des administrations publiques

Dépenses totales (hors annuité en capital) 1 671,8 Md€	Recettes totales (hors emprunt) 1 502,1 Md€
	Solde public 2024 - 169,7 Md€

Conséquence le conseil de l'Union Européenne a engagé formellement une procédure pour déficit excessif

Accord trouvé en en juillet quand le Conseil a constaté que la France prenait des actions suivies d'effets visant à se mettre en conformité avec les règles budgétaires européennes ; **par conséquent il n'y a pas eu d'escalade de la procédure pour déficit excessif.**

$$\frac{\text{Produit Intérieur Brut } 2\,919,9 \text{ Md€}}{\text{Déficit public 2024 } - 5,8\% \text{ du PIB}}$$

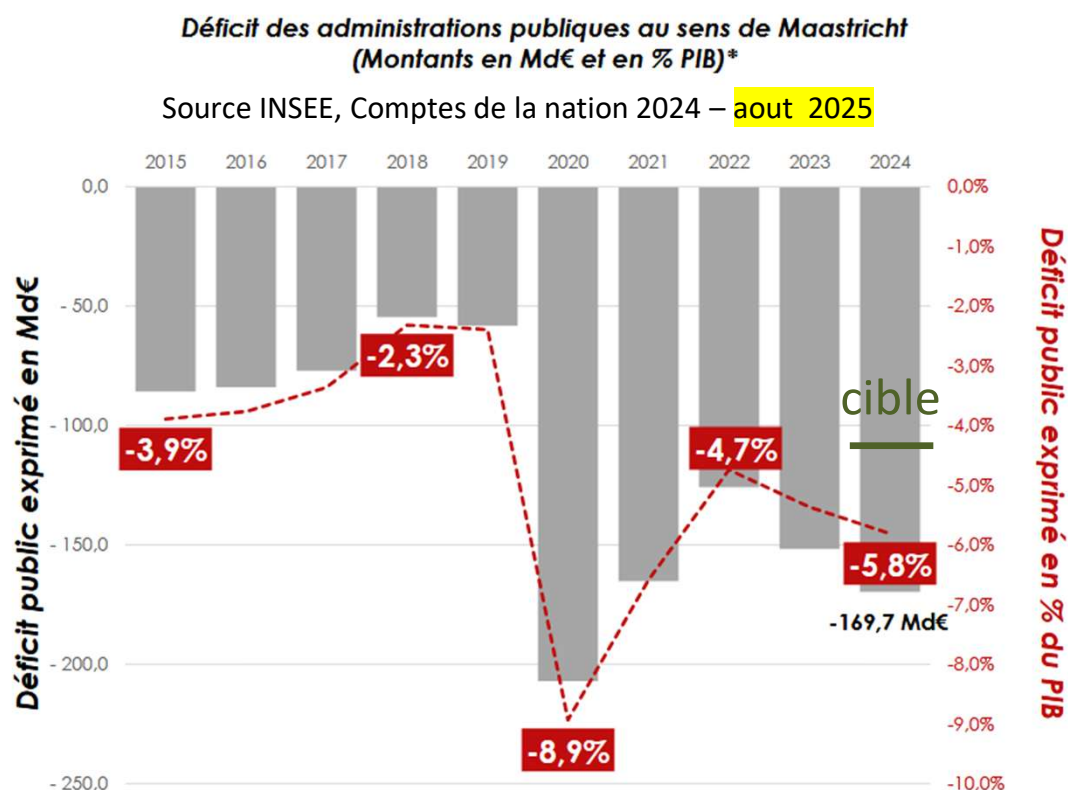
2023 et 2024 : 2 années de dégradation du déficit public

❑ Une dérive inédite des finances publiques en 2024, qui prolonge et aggrave celle de 2023:

Source : Cour des Comptes, février 2025 - « La situation des finances publiques début 2025 » ;

« En 2023, au terme d'une année noire pour les finances publiques, le déficit public s'est creusé de 0,7 point à **5,5 points de PIB**, alors que la loi de fin de gestion pour 2023, adoptée quelques semaines avant la fin de l'exercice, prévoyait encore une quasi-stabilité par rapport à 2022. Dans un contexte de **normalisation macroéconomique et d'extinction des mesures d'urgence et de soutien face aux crises sanitaire et énergétique**, cette situation appelait un sursaut pour 2024.

La **dérive des finances publiques**, loin de s'être inversée ni même simplement interrompue, s'est au contraire **accentuée en 2024**, avec un déficit qui devrait atteindre **6 points de PIB***, soit **1,6 point au-delà de la cible inscrite dans loi de finances de l'année (2024)**. »



*In fine : Le déficit public pour l'année 2024 s'élève à **5,8 % du PIB** (donnée actualisée par l'INSEE) soit -**1,4 pts de la cible**

2024 CIBLE LF NON ATTEINTE :

- surestimation de la croissance /Loi finances initiale 2024
- surestimation de prélèvements obligatoires /Loi finances initiale 2024
- Sous estimation de la dynamique des dépenses des administrations locales, en particulier leurs dépenses de fonctionnement (rmq absence de mécanisme visant à faire participer les collectivités au redressement des finances publiques)

Evolution du déficit et de l'endettement public français par rapport aux moyennes de l'U.E.

Point sur la mise en œuvre de la procédure pour déficit excessif :

✓ **Juillet 2024** : le Conseil de l'Union Européenne a engagé formellement une procédure pour déficit excessif à l'encontre de la France.

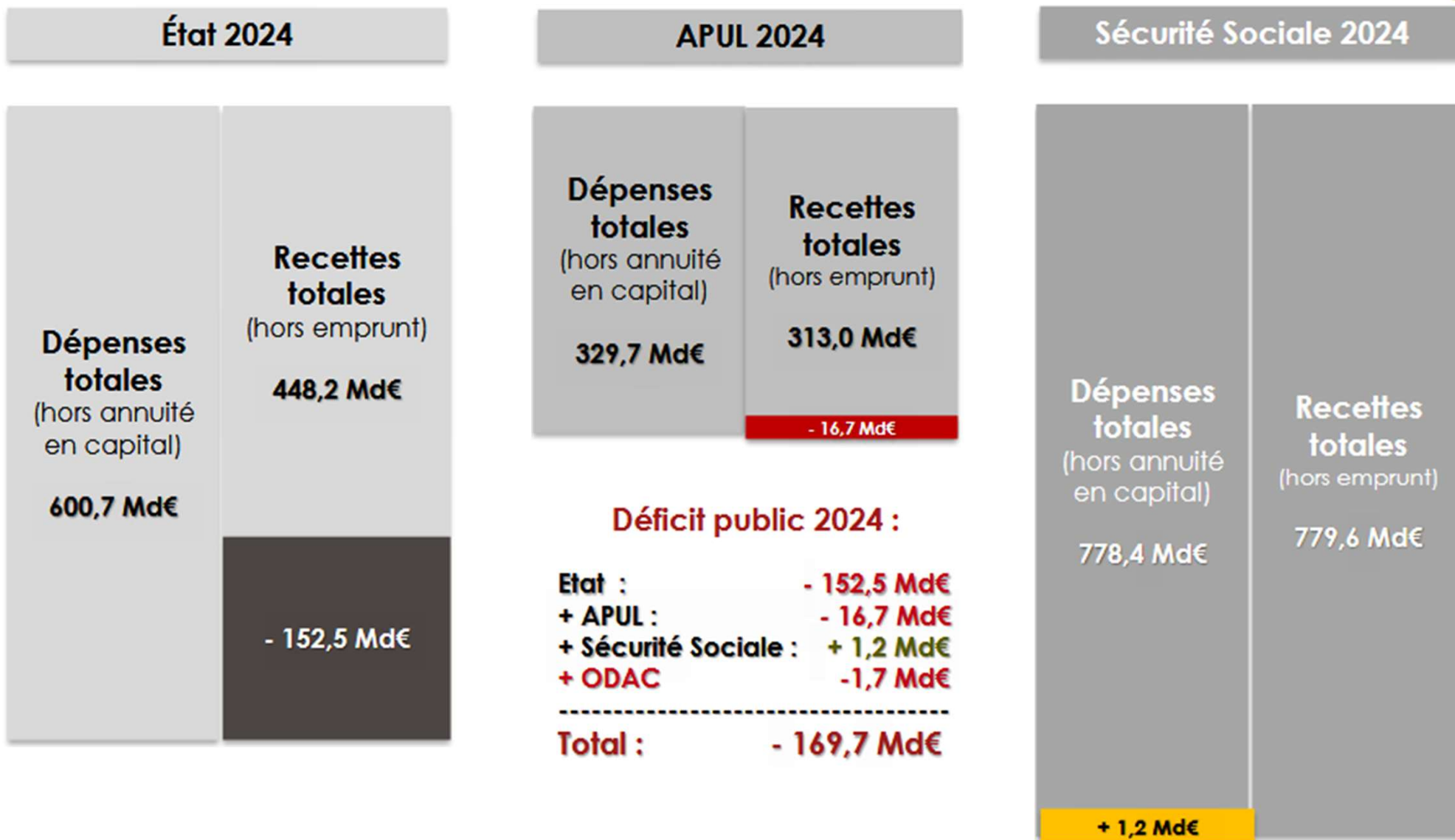
✓ **Octobre 2025** : la France a présenté son **plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT)** pour la période 2025-2029. À la suite de l'examen de ce plan, le Conseil a recommandé à la France le 21 janvier 2025 une trajectoire pluriannuelle de dépense primaire nette pour 2025-2029. Cette trajectoire constitue la référence centrale dans ce nouveau cadre budgétaire européen.

✓ **Avril 2025** : la France a présenté son **premier rapport d'avancement annuel (RAA)** qui contient en particulier des informations sur les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de la trajectoire de dépense primaire nette fixée par le Conseil et celle de l'ensemble des réformes et d'investissements qui sous-tend la prolongation de la période d'ajustement.

✓ **Juillet 2025** : le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation actant que la France se conforme, à ce stade, à ses engagements européens, y compris dans la mise en œuvre des réformes et investissements. En outre, le taux de croissance de la dépense primaire nette devrait être proche en 2025 de celui sous-tendant la recommandation du Conseil.

Le Conseil a donc constaté que la France a pris des actions suivies d'effets visant à se mettre en conformité avec les règles budgétaires européennes ; **par conséquent il n'y a pas eu d'escalade de la procédure pour déficit excessif**

Qui est à l'origine du déficit public?



En poids dans le PIB (2919,9 Md€)



Etat + ODAC = -5,3%

Apul = - 0,6%

Asso = + 0,04%

Le déficit public c'est qui ?

Déficit public 2024 :

Etat :	- 152,5 Md€
+ APUL :	- 16,7 Md€
+ Sécurité Sociale :	+ 1,2 Md€
+ ODAC	- 1,7 Md€
Total :	- 169,7 Md€

Dont -5,3 Md€ ODAL et. -11,4 pour les coll. Loc.

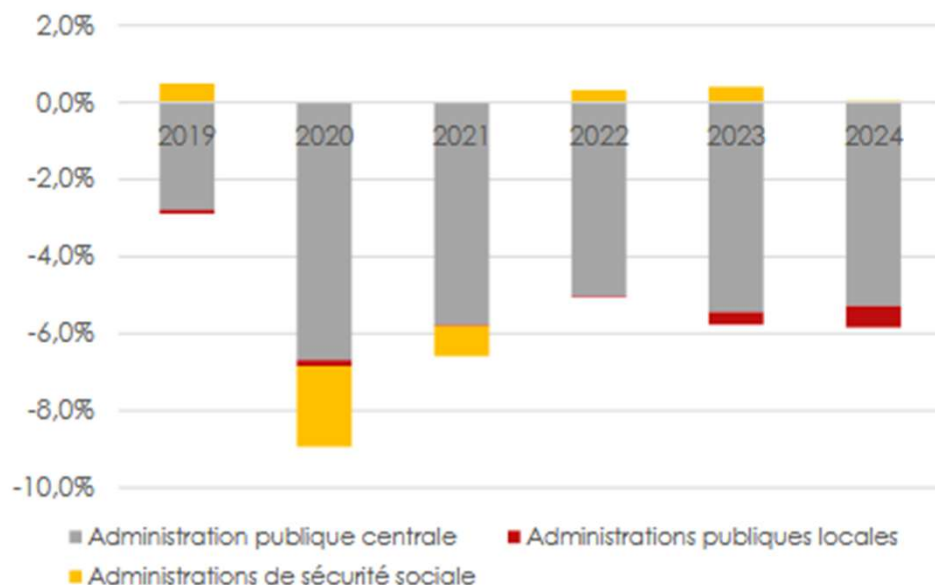
En poids dans le PIB (2919,9 Md€)

Etat + ODAC = -5,3%

Apul = - 0,6%

Asso = + 0,04%

Solde public par sous secteurs en % du PIB



Un déficit public **porté principalement par le budget de l'Etat : -5,2%** du PIB en 2024 (hors ODAC) ;

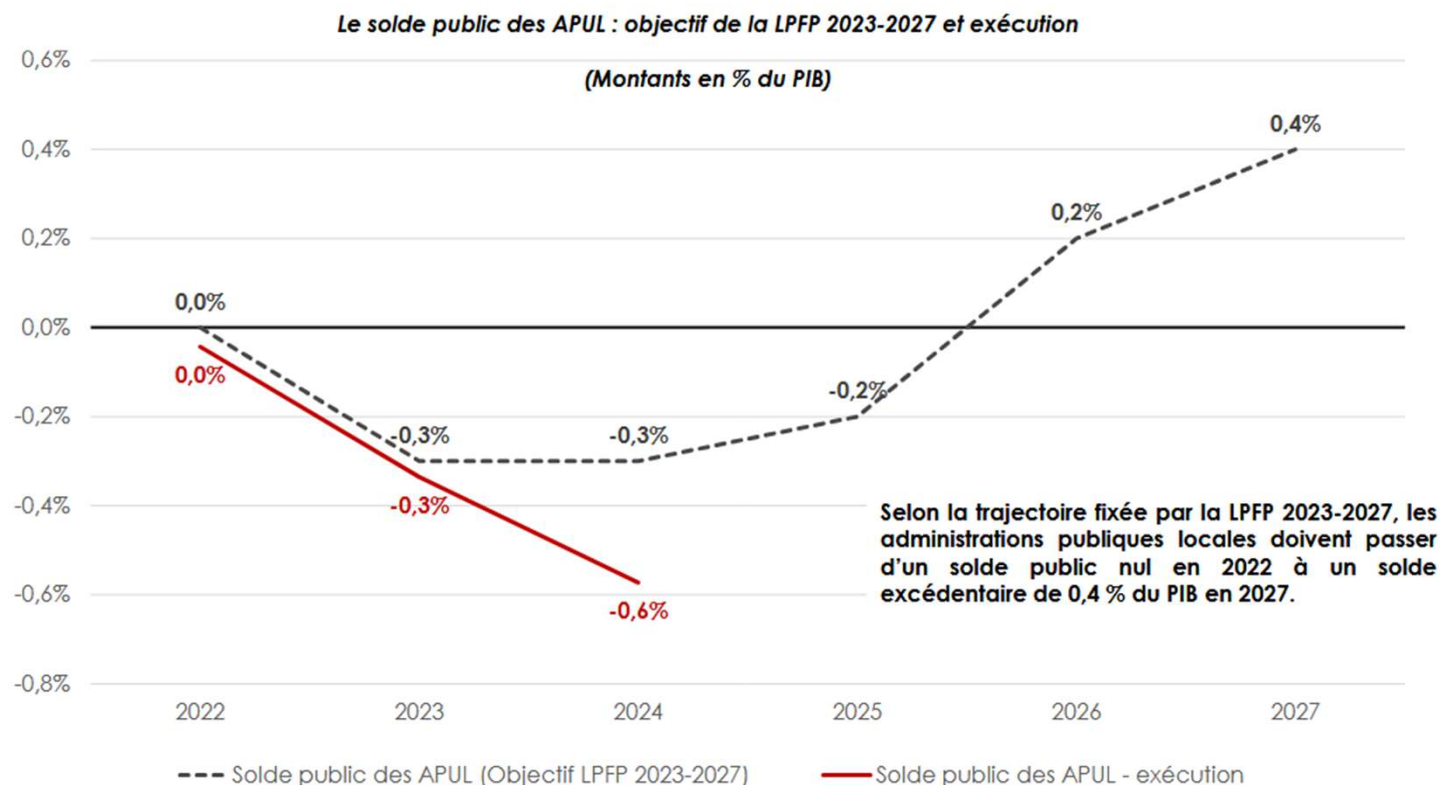
Une **hausse du déficit public** de +17,9 Md€ entre 2023 et 2024 en raison de :

- la **dégradation du solde public des administrations de sécurité sociale (-10 Md€)**
- **et de celui des administrations publiques locales (-7 Md€)**

Le déficit public c'est qui ?

Déficit des APUL et loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Montants en Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2021/24
Collectivités locales	0,0	-0,1	4,5	2,9	-5,0	-11,4	-15,9
dont Bloc communal	-0,7	2,9	4,8	2,7	0,6	-2,6	-7,4
dont Départements	0,5	-1,2	1,5	1,5	-3,3	-5,5	-7,0
dont Régions	0,3	-1,7	-1,9	-1,4	-1,8	-3,0	-1,1
dont Syndicats	-0,1	0,0	0,1	0,1	-0,5	-0,3	-0,4
Organismes divers (ODAL)	-2,5	-3,8	-5,4	-4,0	-4,5	-5,3	0,1
Administrations publiques locales	-2,5	-3,9	-0,9	-1,1	-9,5	-16,7	-15,8
soit en % du PIB	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,6%	-0,5%



Le déficit public c'est qui ?

Le solde public des APUL : distinction entre collectivités locales et ODAL

Le déficit des APUL entre 2021 et 2024 : -16 M€ passant de respectivement 1 Md€ à 17 Md€ au cours de ces 4 années

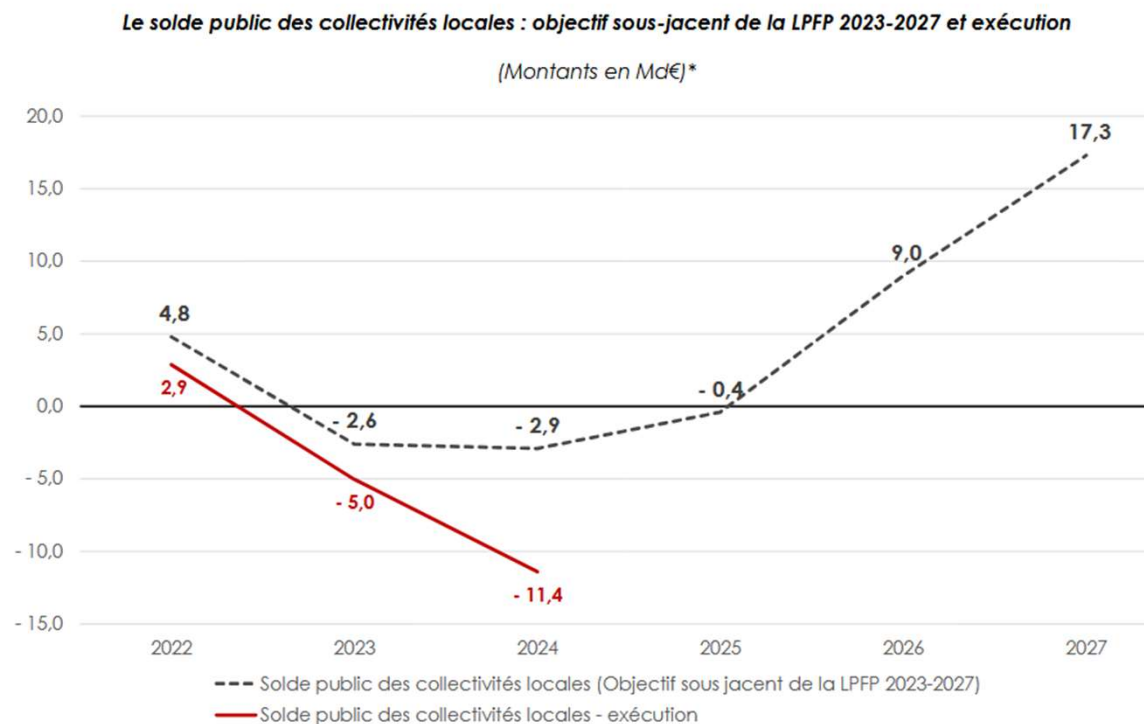
Le déficit public des APUL. Cette dégradation est exclusivement due à celle constatée sur les collectivités locales ; le solde public des ODAL étant resté plutôt stable sur la période.

« Les collectivités locales ont soumises à une « **règle d'or** » **budgétaire qui leur interdit de financer par l'emprunt leurs dépenses de fonctionnement, charge d'intérêts comprise, et le remboursement de leurs dettes financières.**

En comptabilité **nationale**, le solde [...] des autres administrations publiques non soumises à ces principes d'équilibre, est calculé en rapportant l'ensemble de leurs dépenses à l'ensemble de leurs recettes, d'investissement comme de fonctionnement.

Les collectivités dégagent une capacité de financement lorsque la somme de leur épargne nette des remboursements d'emprunts et des autres recettes d'investissement dépasse leurs dépenses d'investissement. Souvent, les collectivités constituent une épargne préalable à la réalisation de leurs investissements, qui peut se traduire par un solde positif. A contrario, elles peuvent dégager un solde négatif lorsqu'elles effectuent des prélèvements sur leur fonds de roulement (mobilisation de la trésorerie accumulée) ou augmentent leur endettement pour financer des investissements.

Un solde négatif traduit un besoin de financement des investissements non couvert par l'épargne annuelle et les recettes d'investissement. »



Extrait rapport de la Cour des Comptes, « Les finances publiques locales 2025 » ; juin 2025

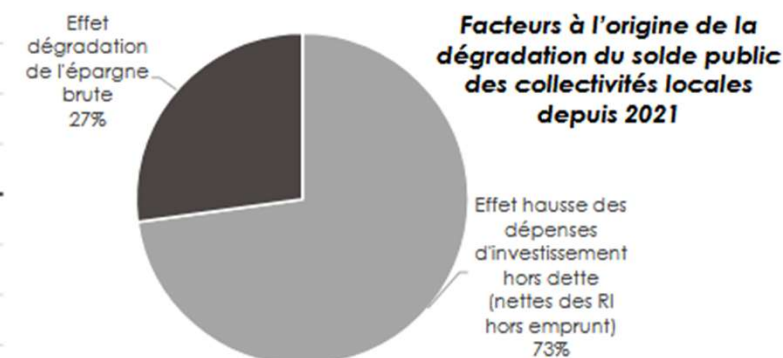
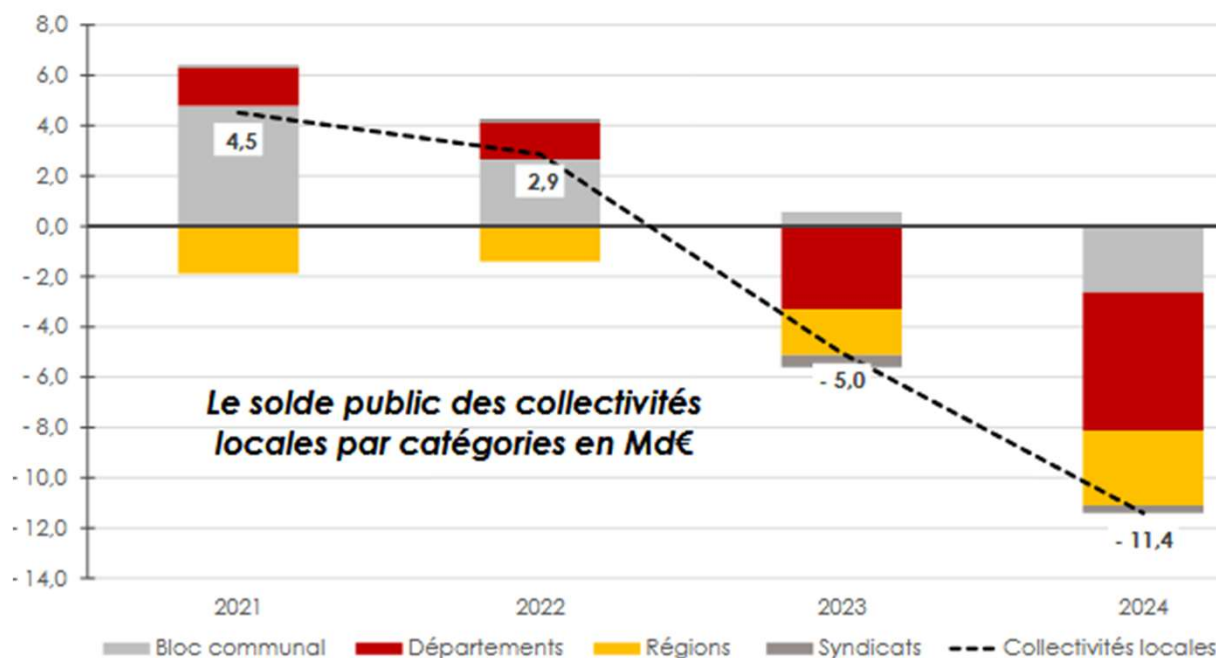
« **En 2023**, le solde des collectivités s'était élevé à - 5,0 Md€, contre - 2,6 Md€ dans la LPFP 2023-2027. Comme la Cour l'a montré, ce dépassement était imputable à une hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement plus forte que la trajectoire anticipée. » [...]

En 2024 : « Un solde des collectivités plus dégradé que l'objectif en raison de la dynamique des dépenses de fonctionnement. [...] Au lieu de diminuer, la progression en volume de leurs charges de fonctionnement s'est accélérée par rapport à 2023 (+ 2,1 points contre + 1 point en 2023). »

Le déficit public c'est qui ?

FOCUS COLLECTIVITES LOCALES

Décomposition par catégorie de collectivités locales



	V° du solde public 2021/24 en Md€	En poids	Recettes 2024 en comptabilité nationale en Md€	En poids
Bloc communal	-7,4	46,6%	176,1	58%
Départements	-7,0	44,1%	72,8	24%
Régions	-1,1	6,8%	36,6	12%
Syndicats	-0,4	2,5%	16,4	5%
Collectivités locales	-15,9	100%	301,9	100%

Toutes les catégories ont contribué à la dégradation du solde public des collectivités locales entre 2021 et 2024.

Le poids des départements dans la dégradation du solde public des collectivités locales est particulièrement marqué : la contribution de cet échelon à la dégradation s'établit à 44% alors que son poids dans les collectivités locales s'élève à 24% (poids des recettes).

Le déficit public c'est qui ?

FOCUS COLLECTIVITES LOCALES

L'évolution du solde public du bloc communal : éléments d'analyse

Solde public des collectivités locales en comptabilité nationale
Montants en Md€*

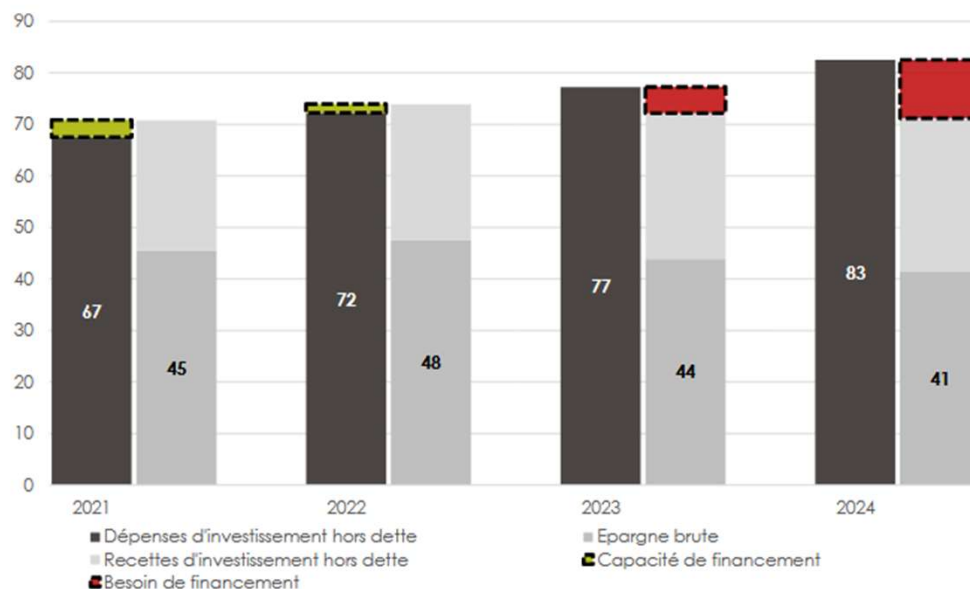
Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	247	243	258	271	282	288
Dépenses	247	243	253	268	287	299
Solde public	0,0	-0,1	4,5	2,9	-5,0	-11,4
Soit en % du PIB	0,00%	0,00%	0,18%	0,11%	-0,18%	-0,39%

Dégradation de 2021 à 2024 : -6,9 Md€

2021 : **capacité de financement** de +4,5 Md€,

2024 : **besoin de financement** (déficit) de -11,4 Md€ (en comptabilité nationale).

Formation de la capacité (+ en vert) ou de besoin (- en rouge) de financement en comptabilité budgétaire**
Montants en Md€



2 facteurs explicatifs :

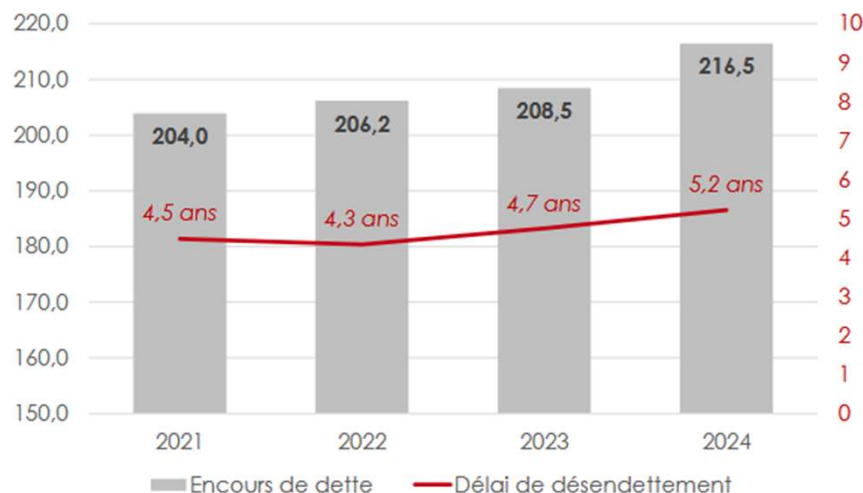
1. 75% : la **hausse des Dep. d'Investissement** Nettes des recettes hors dette (de l'ordre de 75% en poids); principalement portée par le **bloc communal et les régions** ;
2. 25% : la **baisse de l'épargne brute** principalement constatée pour l'**échelon départemental**.

Le déficit public c'est qui ?

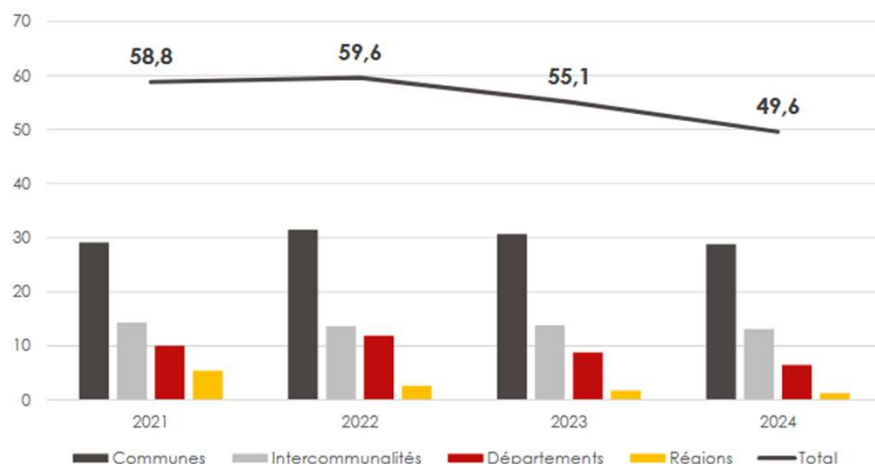
L'évolution du solde public du bloc communal : éléments d'analyse

FOCUS COLLECTIVITES LOCALES

Encours de dette des collectivités locales (en Md€) et délai de désendettement (en années)*



Solde du compte au trésor des collectivités en Md€**



Conclusions** :

« Une situation financière globale qui demeure saine, mais des disparités croissantes entre collectivités »

« Des fondamentaux solides pour une majorité de collectivités »

Ce **besoin de financement constaté en particulier en 2023 et 2024 a été couvert principalement par le recours à l'emprunt et dans une moindre mesure par la mobilisation du fonds de roulement.**

L'encours de dette des collectivités locales a ainsi **progressé** passant de 204 Md€ en 2021 à 216,5 Md€ fin 2024.

*Source : Rapport de l'OFGL 2025 ; « D2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) »

** Source : Cour des comptes ; Les finances publiques locales 2025 ; rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et leurs établissements en 2024 ; fascicule 1 ; juin 2025

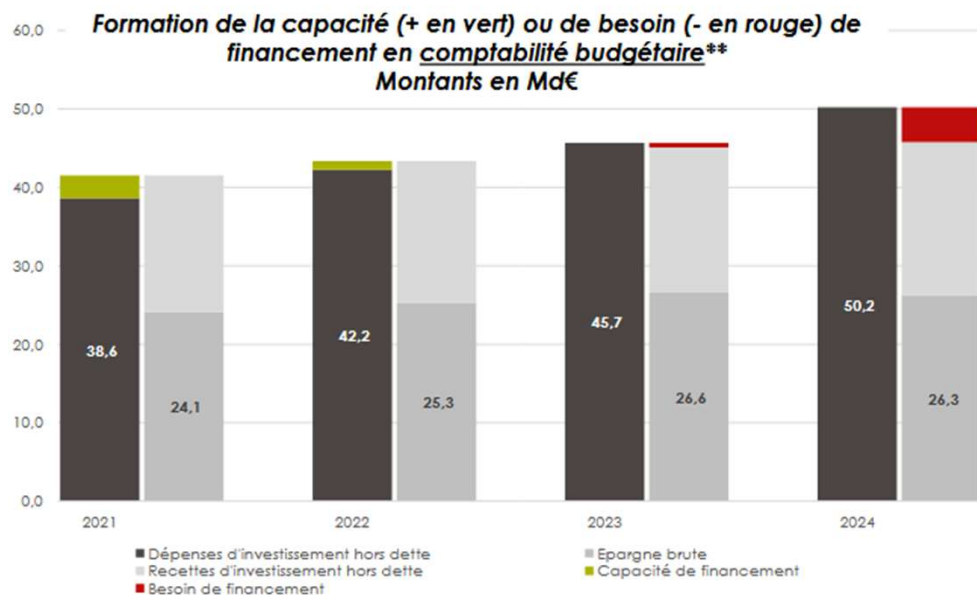
Le déficit public c'est qui ?

FOCUS BLOC COMMUNAL

Le solde des Collectivités locales : éléments d'analyse

Solde public du bloc communal en comptabilité nationale
Montants en Md€*

Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	145	144	152	161	170	176
Dépenses	146	141	148	158	169	179
Solde public	-0,7	2,9	4,8	2,7	0,6	-2,6
Soit en % du PIB	-0,03%	0,12%	0,19%	0,10%	0,02%	-0,09%



La Dégradation de 2021 à 2024 : -8 Md€

2021 : capacité de financement de +4,8 Md€,
2024 : besoin de financement (déficit) de -2,6 Md€ (en comptabilité nationale).

Est la conséquence d'une **forte progression des dépenses d'investissement** hors dette (+12 Md€).

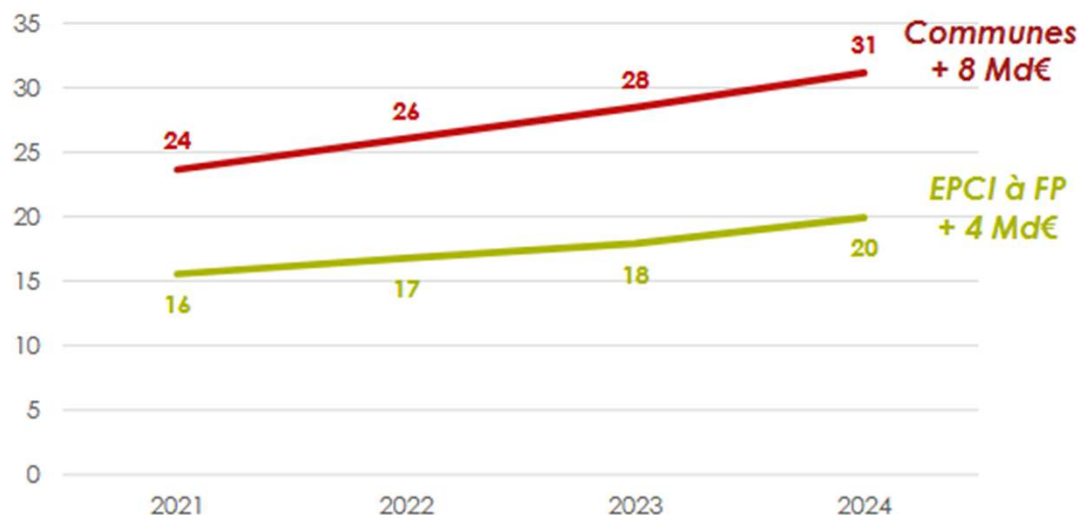
Insuffisamment compensée par la progression de l'épargne brute de +2 Md€ et celles des recettes d'investissement hors emprunt +2 Md€.

Le déficit public c'est qui ?

L'évolution du solde public du bloc communal : éléments d'analyse

FOCUS BLOC COMMUNAL

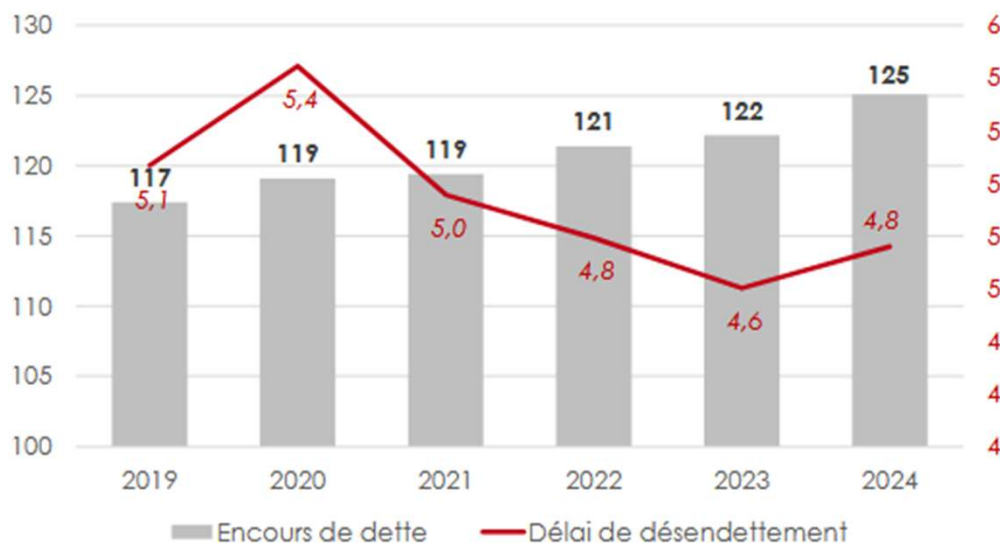
Dépenses d'investissement hors dette au sein du bloc communal
(en Md€)*



2021 – 2024 : **+30% cumulé de DI** hors dette aussi bien dans les communes que dans leurs groupements à fiscalité propre

Le **besoin de financement cumulé a été couvert par un recours accru à l'emprunt** (qui a également permis d'accroître le fonds de roulement du bloc communal).

Encours de dette (Md€) en délai de désendettement (en années) du bloc communal**



L'encours de dette du bloc communal est ainsi passé de 119 Md€ en 2021 à 125 Md€ fin 2024.

*Source RDF PLF 2026 et Rapport de l'OFGL 2025 ; « C1. Consolidation BP et BA des communes » et « C2. Consolidation BP et BA des groupements de communes à fiscalité propre » ;

**Source : Rapport de l'OFGL 2025 ; « D1. Consolidation du bloc communal (hors syndicats) »



Éléments de contexte :

B- Le déficit public 2025 et suivantes

**Trajectoire pluriannuelle des finances publiques :
les objectifs**

La trajectoire de réduction de l'endettement public : le nouveau cadre de gouvernance économique européen

Le nouveau cadre de gouvernance économique européen est entré en vigueur le 30 avril 2024.

« Prescrit pour les Etats membres, dont la France, l'élaboration d'un **plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT)** présentant une trajectoire annuelle contraignante de dépense primaire nette*.

Ce plan a vocation à se **substituer au programme aux programmes de stabilité et aux programmes nationaux de réforme propres.**

Les règles, **entrées en vigueur le 30 avril 2024 et pleinement applicables dès 2025**, visent à adapter le Pacte de stabilité et de croissance en favorisant la soutenabilité des finances publiques, la croissance à long terme et également les investissements pour faire face aux défis à venir. Ces nouvelles règles ont notamment pour objectif de garantir la réduction progressive et durable du ratio de dette publique et le retour du déficit sous le seuil de 3 % de PIB grâce à des recommandations d'ajustement fondées sur une analyse économique propre à chaque Etat membre, encadrée par des garde-fous sur la réduction du déficit et de la dette, dans une perspective pluriannuelle.

Les exigences de l'article 126 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) relatives au déficit et à la dette n'ont pas été modifiées :

- ✓ **3 % pour le déficit public rapporté au PIB ;**
- ✓ **60 % pour l'endettement public rapporté au PIB**

Ces nouvelles règles se traduisent par une **trajectoire d'ajustement minimal des finances publiques** que doivent respecter les Etats membres **sur une période de 4 ans qui peut être prolongée jusqu'à 7 ans** (sous conditions et approbation par le Conseil). Cette extension se traduit par un lissage dans le temps des exigences de consolidation budgétaire lorsque les États membres prennent des engagements de réformes et d'investissements contribuant à la soutenabilité des finances publiques, à l'amélioration de la croissance potentielle ou aux priorités européennes comme les transitions écologique et numérique et le renforcement des capacités de défense.

Lorsque la **procédure pour déficit excessif (PDE) est ouverte** sur critère de déficit, la **trajectoire de correction doit être cohérente avec un ajustement structurel minimum annuel d'au moins 0,5 % de PIB** à titre de référence. Une flexibilité a été introduite pour les années 2025 à 2027 pour refléter la hausse de la charge d'intérêt.

Si l'Etat ne respecte pas les recommandations, le Conseil peut imposer des sanctions financières, lesquelles peuvent atteindre jusqu'à 0,05 % du PIB pour une période de six mois jusqu'à ce que l'Etat prenne des actions suivies d'effets.

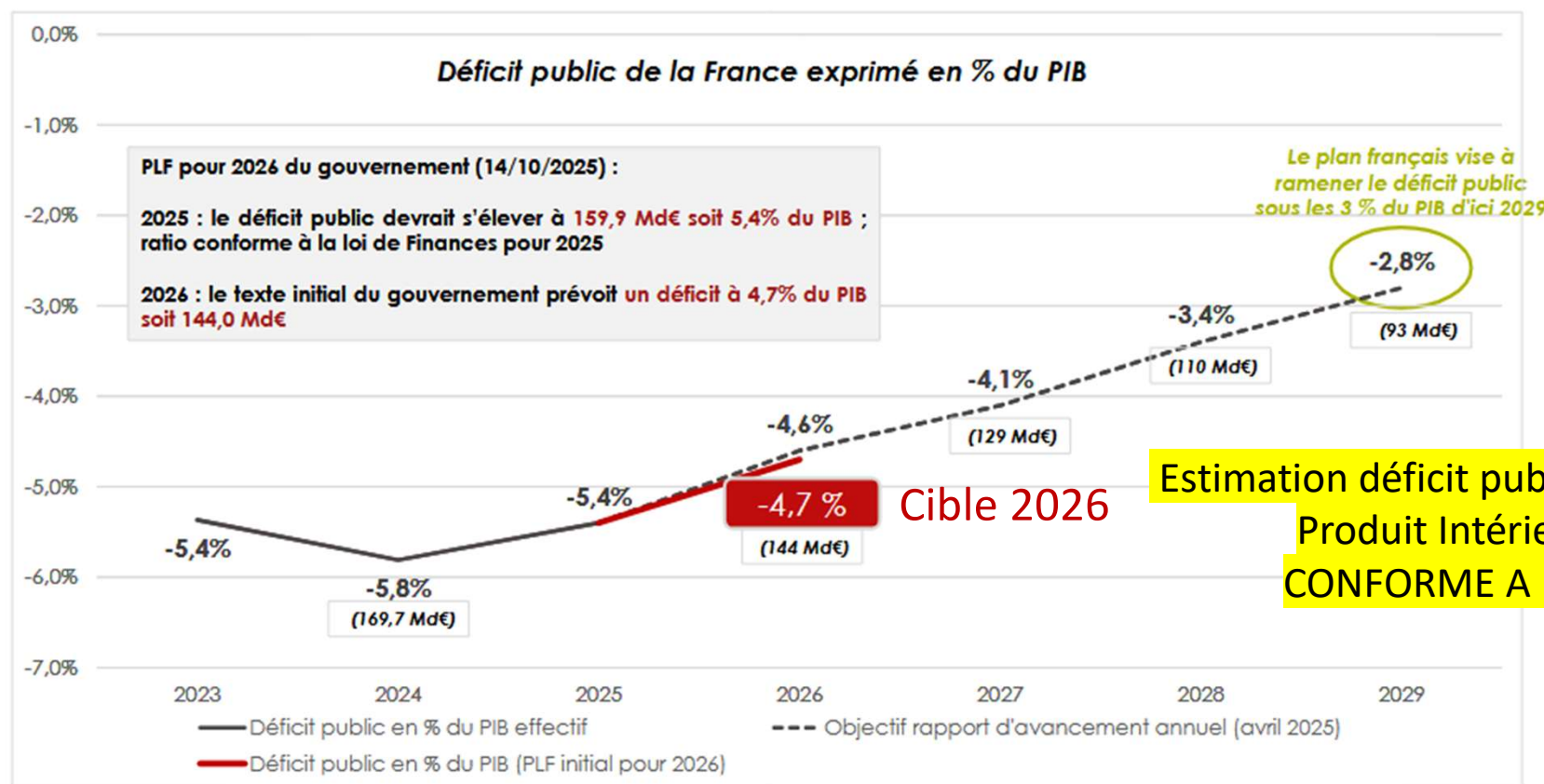
(A ce jour, le Conseil n'a jamais imposé de sanctions financières. Pour la **France, cette pénalité représenterait 3 Md€/an en valeur 2024**). »

* L'indicateur de dépense primaire nette financée au niveau national est défini comme le taux de croissance en valeur d'une année sur l'autre de la dépense publique, nette de la charge d'intérêts, des mesures discrétionnaires en recettes, des dépenses relatives aux programmes de l'Union européenne entièrement compensées par des recettes provenant des fonds de l'Union, des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union, des dépenses conjoncturelles liées aux indemnités de chômage et des mesures ponctuelles et temporaires en dépense et en recettes

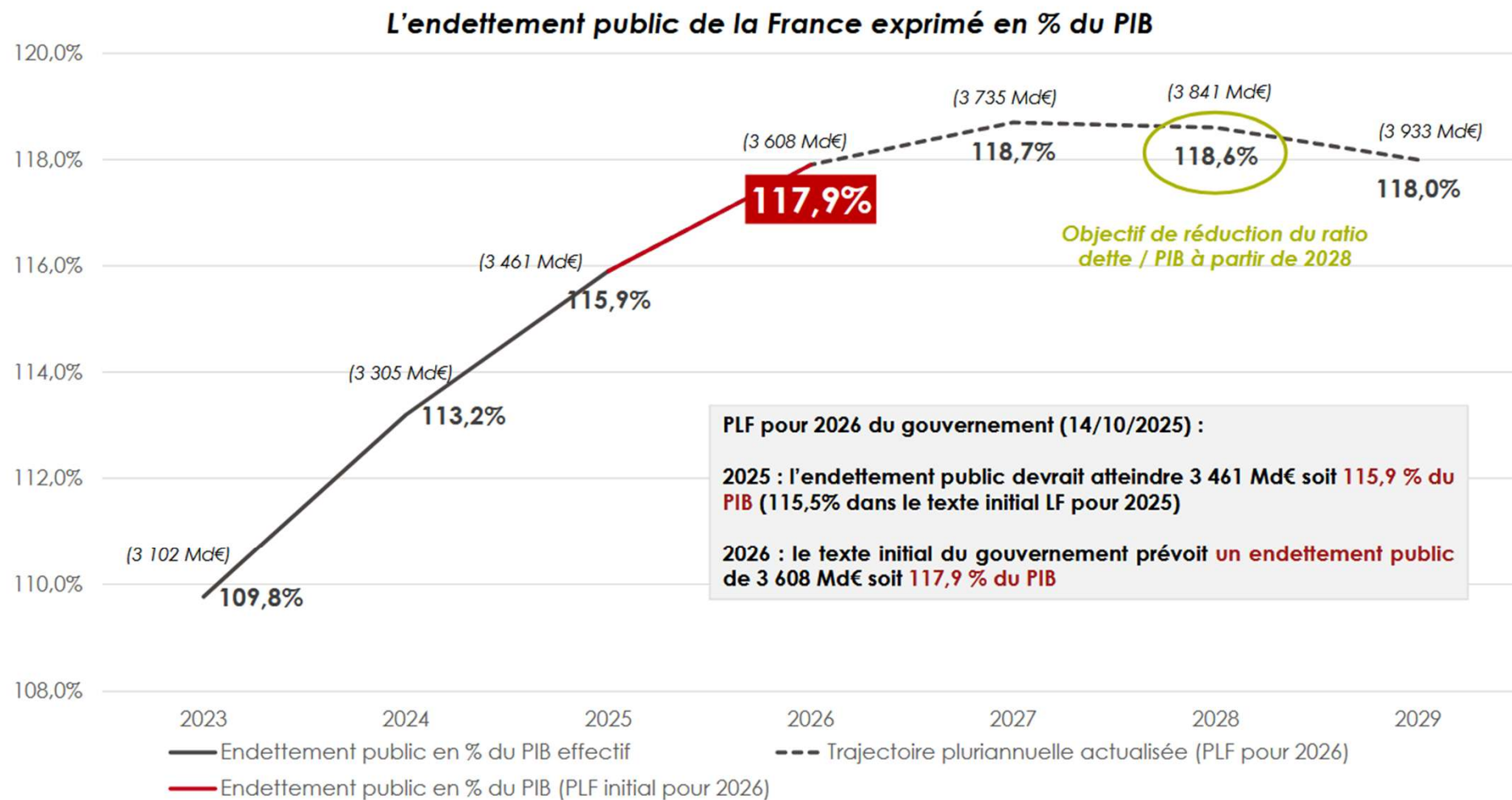
La trajectoire de réduction du déficit public : L'engagement de la France

Les exigences de l'article 126 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) relatives au déficit et à la dette n'ont pas été modifiées :

- ✓ 3 % pour le déficit public rapporté au PIB ;
- ✓ 60 % pour l'endettement public rapporté au PIB



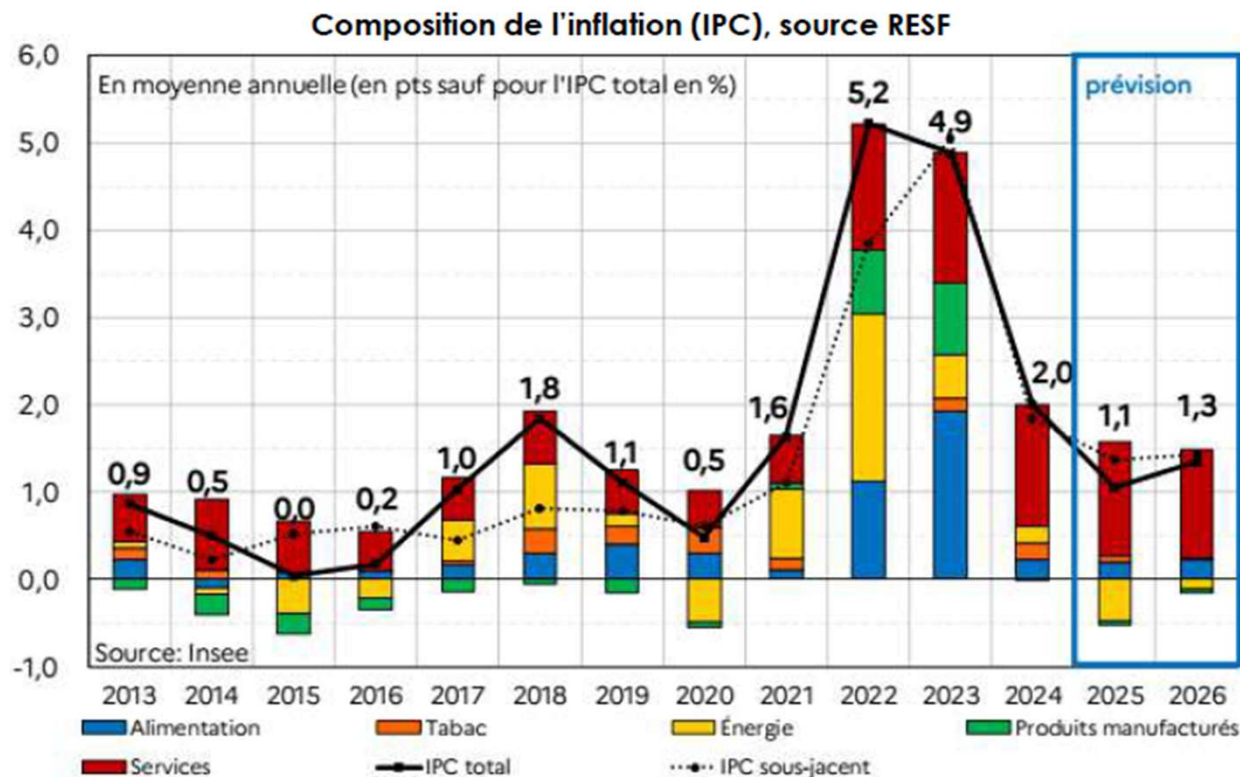
La trajectoire de réduction de l'endettement public : l'engagement de la France



Éléments de contexte :

C- L'inflation

Le ralentissement de l'inflation du fait du ralentissement des prix de l'énergie



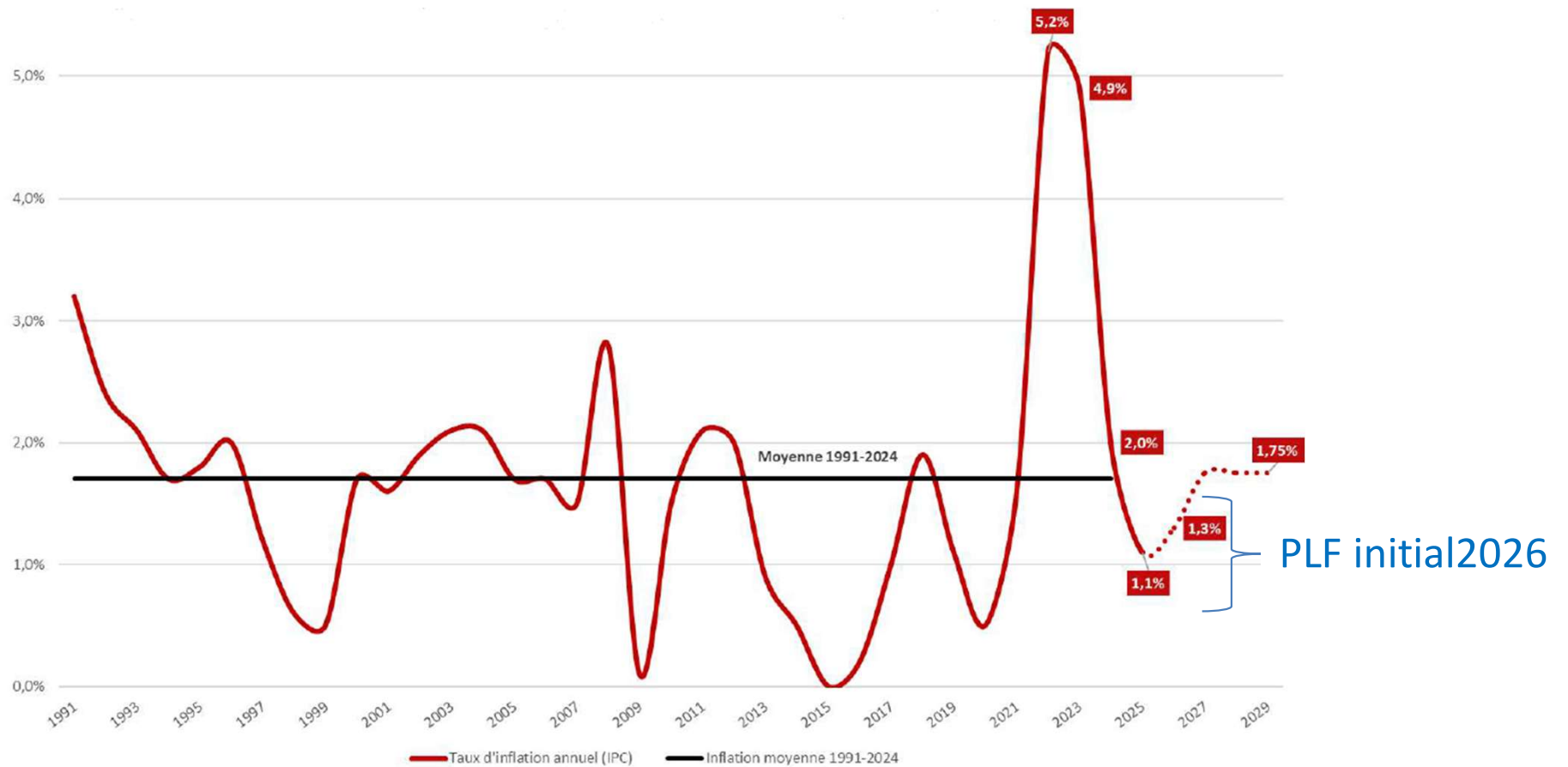
En 2022, les prix avaient augmenté de 5,2% et de 4,9% en 2023, tirés à la hausse par ceux de l'Énergie et de l'alimentation.

En 2024, confirme le ralentissement initié en 2023. La désinflation avait débuté avec un taux revenu à 2,4% avec la moindre croissance des prix des produits manufacturés et de l'alimentation.

Pour 2025, la tendance se poursuit avec un taux d'inflation autour de 1,1% du fait du ralentissement sur les prix de l'Énergie.

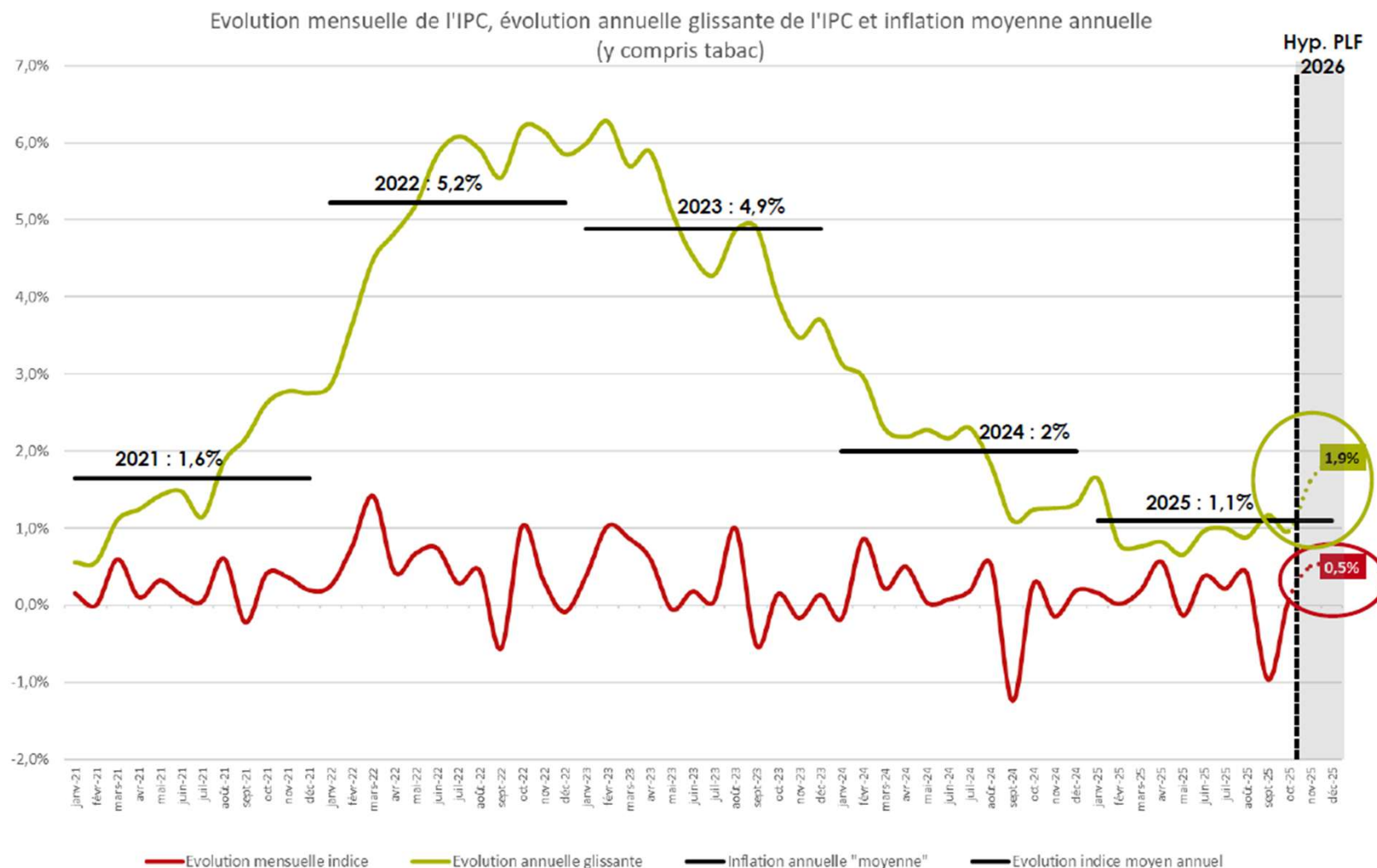
La projection pour 2026 est à 1,3% et 1,75 % en 2027 et suivantes dans le PLF (effet d'annonce).

L'indice des prix à la consommation



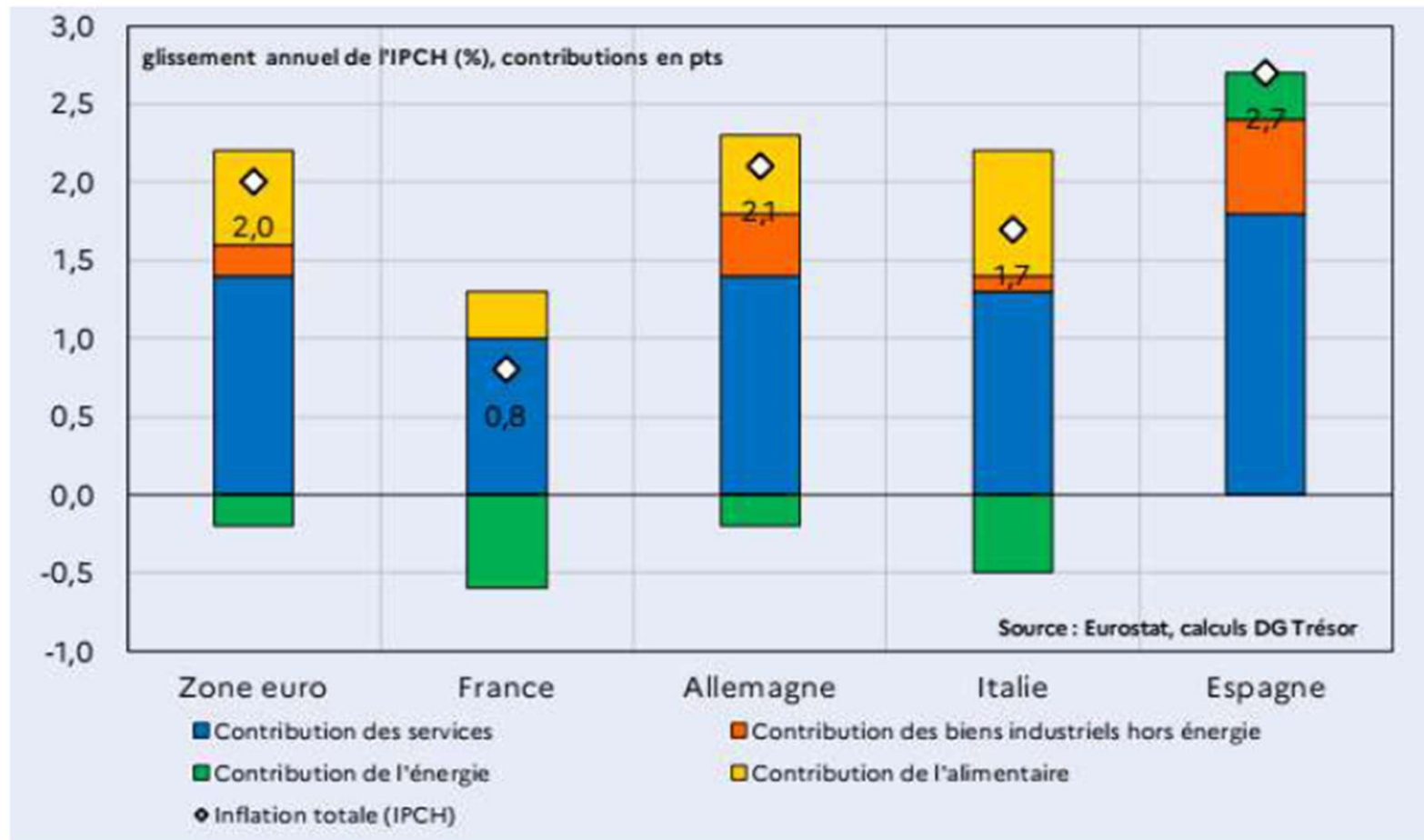
L'indice des prix à la consommation

Inflation annuelle moyenne et évolution en glissement annuel de l'indice mensuel



Le ralentissement de l'inflation du fait des secteurs de l'alimentation, des produits manufacturés et de l'énergie

Inflation en zone euro : IPCH en glissement annuel en août 2025, source RESF



D- L'actualisation des bases fiscales

Éléments de contexte prospectif de la commune -FISCALITE

- **Actualisation des bases** : Pour 2026, compte tenu du ralentissement de l'inflation, la revalorisation des bases locatives cadastrales devrait se situer **autour de 0,8%** (effet revalorisation entre +36 K€ de produit fiscal sur le FB)

(l'année dernière : 1,7 %)

E- Le PIB

Le solde public est sensible au PIB :

- La croissance du PIB réduit mécaniquement le ratio déficit / PIB du fait de la progression du dénominateur ;
- La croissance du PIB entraîne potentiellement une croissance des recettes de l'Etat ;
- La croissance du PIB entraîne potentiellement une diminution des dépenses de l'Etat (notamment les dépenses de chômage)

L'hypothèse d'évolution du PIB dans le PLF 2026

- Le gouvernement table sur une **hypothèse de croissance du PIB de 0,7% en 2025** et de **1% en 2026**.

Le rapport économique, social et financier (RESF) associé au PLF 2026 présente en outre une hypothèse de croissance du PIB de 1,2% en 2027 et 1,3% en 2028 et 2029

	Réalisation					Prévision				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Croissance PIB* PLF 2026	-7,4%	6,9%	2,6%	1,1%	1,1%	0,7%	1,0%	1,2%	1,3%	1,3%
Moyenne 2020-2026	0,8%									

** Corrigé des jours ouvrables*

Depuis 2019, année de pré-crise de la COVID-19, le PIB de la France connaîtrait une progression cumulée de 5,4 points (0,8%/an en moyenne), quand le PIB moyen des pays de l'OCDE progresserait de 12,1 points (1,6%/an en moyenne), soit un écart de près de 7 points.

1. En 2020 la France est davantage touchée par la crise de la COVID- 19 que l'ensemble des pays de l'OCDE : son PIB diminue de -7 points contre -4 points en moyenne pour les pays de l'OCDE.
2. Le rebond économique de 2021- 2022 conduit à un PIB français 2022 inférieur de 3 points à ce qu'il aurait connu s'il avait cru comme la moyenne des pays de l'OCDE.
3. En 2026, le PIB français serait inférieur de 7 points à ce qu'il serait en croissant comme la moyenne des pays de l'OCDE sur la période 2019-2026

L'hypothèse d'évolution du PIB dans le PLF 2026

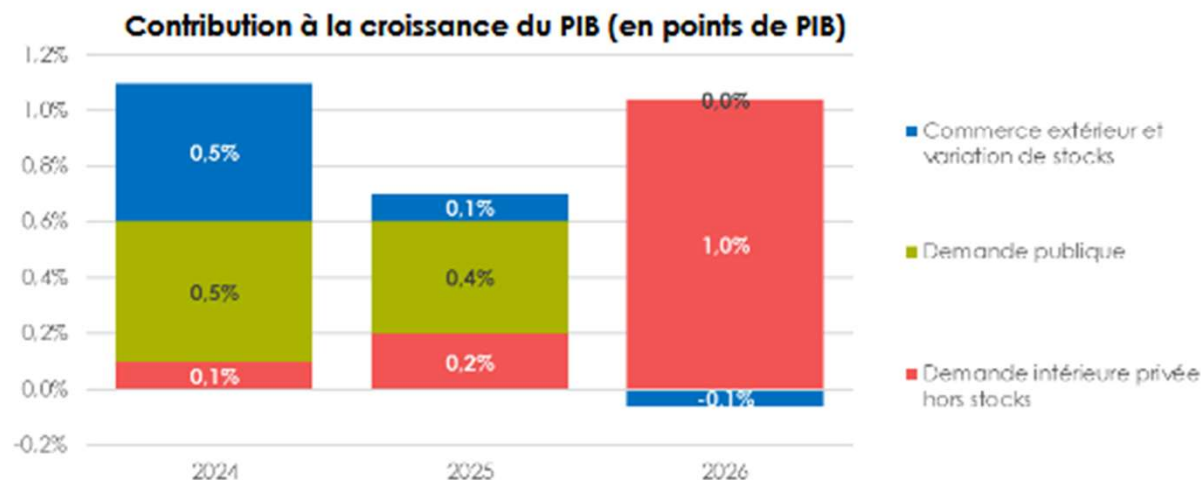
- Le gouvernement table sur une **hypothèse de croissance du PIB de 0,7% en 2025 et de 1% en 2026**.

Le rapport économique, social et financier (RESF) associé au PLF 2026 présente en outre une hypothèse de croissance du PIB de 1,2% en 2027 et 1,3% en 2028 et 2029.

	Réalisation					Prévision				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Croissance PIB* PLF 2026	-7,4%	6,9%	2,6%	1,1%	1,1%	0,7%	1,0%	1,2%	1,3%	1,3%
Moyenne 2020-2026	0,8%									

* Corrigé des jours ouvrables

En 2024 la croissance a été tirée par le commerce extérieur et les variations de stocks (qui sont liés*) du fait avant tout de la **diminution des importations**, et par la **croissance de la demande publique**, alors que la demande intérieure privée était atone, du fait de la diminution des investissements des entreprises et des ménages.



En 2025 la croissance s'expliquerait à près de **60% par la demande publique** (consommation publique), alors que la contribution à la croissance de la demande privée, du commerce extérieur et de la variation de stocks serait faible (respectivement 0,2 et 0,1 point de PIB).

En 2026 la **totalité de la croissance du PIB résulterait de la croissance de la demande privée**, qui s'expliquerait par la reprise de l'investissement des entreprises et des ménages

* En effet, les mouvements de stocks suivent généralement une dynamique inverse à celle du solde extérieur, du fait des grandes opérations commerciales (livraisons de paquebots...) qui influencent simultanément les deux composantes.

La croissance 2026 reposant sur la consommation des ménages et l'investissement privé

« La **consommation des ménages ralentirait en 2025** (+0,5 % après +1,0 %) et **augmenterait modérément en 2026** (+0,9 %) ; le **taux d'épargne resterait élevé**.

2025, après être restée atone au 1er semestre (avec un acquis à l'issue du 2e trimestre de +0,2 %), la **consommation des ménages s'améliorerait au 2nd semestre grâce à la hausse de la consommation énergétique et à la bonne tenue des services et de la consommation en produits manufacturés, soutenue en particulier par de nouvelles aides à l'achat d'automobiles**.

En 2026, la consommation augmenterait modérément (+0,9 %), soutenue par une composition du revenu disponible brut plus favorable à la consommation.

En raison d'une **consommation peu dynamique, le taux d'épargne atteindrait un nouveau sommet depuis 1979** (hors Covid) en 2025, à 18,4 %. Il diminuerait ensuite à 17,8 % en 2026 du fait de la stabilité du pouvoir d'achat et d'une légère reprise de la consommation, mais resterait à un niveau nettement supérieur à celui observé avant crise (14,6 % sur la période de 2010 à 2019). »

« Après une forte baisse en 2024 (-5,6 %), **l'investissement des ménages repartirait à la hausse en 2025 (+0,8 %) puis accélérerait en 2026 (+3,3 %)**. Cette reprise serait d'abord tirée par **l'investissement en services, qui recouvre principalement les frais de notaires, d'agences et d'architectes associés aux acquisitions immobilières, porté par le regain des transactions dans l'ancien**. L'investissement en bâtiments continuerait à se replier en 2025, avant d'augmenter en 2026 sous l'effet de la **reprise des constructions neuves, comme l'indique le redressement des permis de construire depuis fin 2024, qui se concrétise en mises en chantier avec un certain décalage**. »

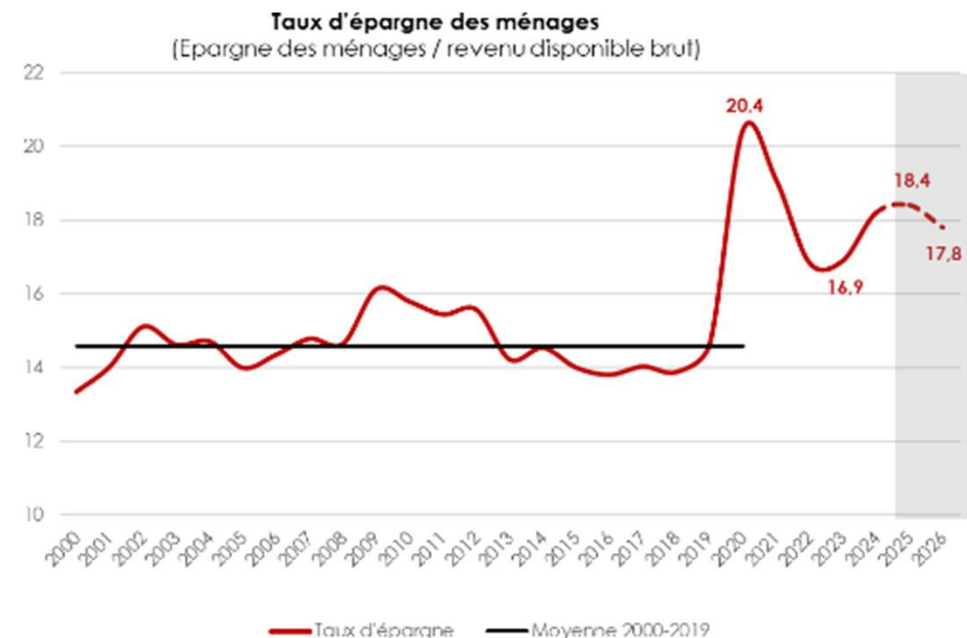
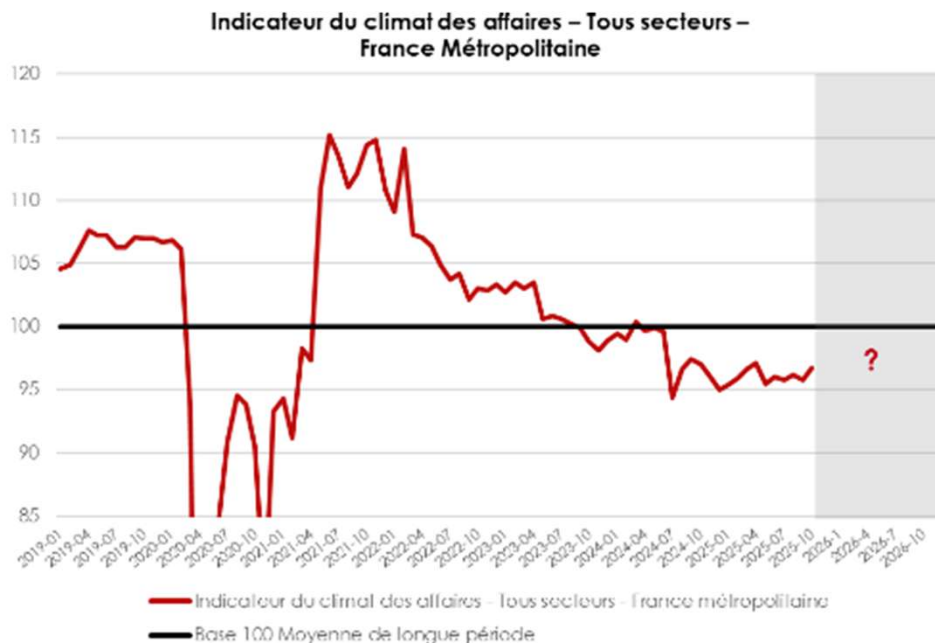
« En 2026, **l'investissement des SNF [sociétés non financières] augmenterait (+2,6 %)**, tiré par la **transmission effective**, bien que retardée, de la **baisse des taux directeurs à l'économie réelle et la bonne dynamique de la valeur ajoutée privée**. En outre, la poursuite de la **baisse de la CVAE soutiendrait ce rebond d'investissement**. »

Une croissance 2026 reposant sur la consommation des ménages et l'investissement privé : Avis du HCFP

Le gouvernement table sur une reprise des Investissement des ménages et des Entreprises.

Il n'est pas évident d'anticiper ces remontées car on a l'indicateur de climat des affaires au plus bas et que le taux d'épargne des ménages est encore au plus haut.

Le gouvernement table sur une baisse du taux d'épargne des ménages, mais il avait déjà tablé sur une baisse l'année dernière qui ne s'est pas concrétisée.



Le haut conseil de finances publiques donne l'avis suivant : il considère que le scénario économique du gouvernement **repose sur des hypothèses optimistes**.

« Mais par rapport à ces prévisions, le Gouvernement retient une orientation plus restrictive des finances publiques, qui pèserait donc davantage à court terme sur l'activité et n'intègre pas l'impact du climat d'incertitude résultant du fonctionnement des institutions nationales. »

F – Evolution des taux d'intérêts Et impact sur l'endettement public

Éléments de contexte prospectif de la commune - Taux d'intérêts

► Taux d'intérêt :

Rapport sur la dette APU PLF 2026 : « Les taux auxquels l'État emprunte sont d'abord déterminés par les taux directeurs de la banque centrale.

Les taux d'emprunt à **court terme** sont directement liés aux taux directeurs, qui guident les taux du marché monétaire. Depuis la fin de l'année 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a entrepris un cycle d'assouplissement monétaire qui s'est poursuivi jusqu'en juin 2025. Les taux d'emprunt à court terme ont évolué dans le même mouvement pour atteindre 2,0 % environ à l'été 2025.

Les taux d'emprunt à **long terme** sont liés aux anticipations de taux directeurs futurs, les investisseurs pouvant arbitrer entre la détention d'un titre à long terme et celle d'une succession de titres de court terme pendant la même période. Sur la même période, les taux d'emprunt à long terme ont suivi une tendance haussière et atteignent environ 3,5 % pour les titres de maturité 10 ans ».

Eléments de contexte prospectif de la commune - Taux d'intérêts

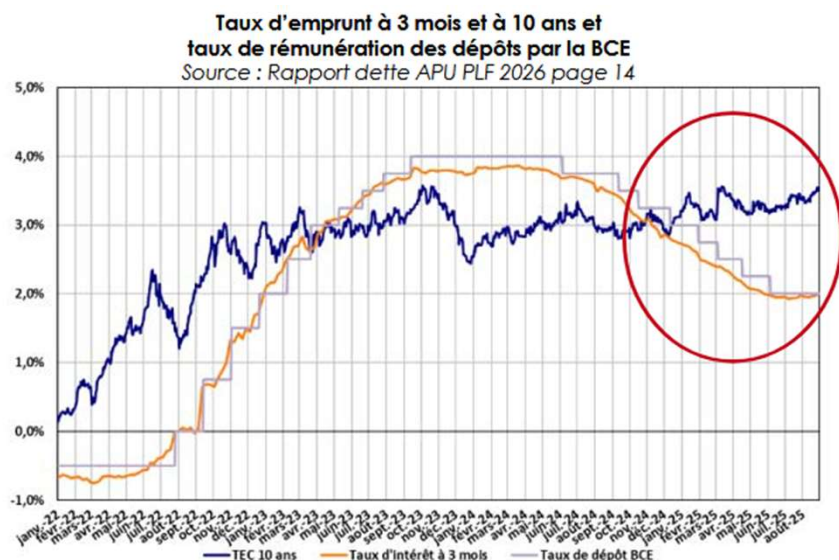
Quel constat ?

- L'état emprunte principalement à 3 mois sur du court terme (liés au taux directeurs banque centrale, plutôt en baisse) et à 10 ans pour du plus long terme (ne cessent de progresser)

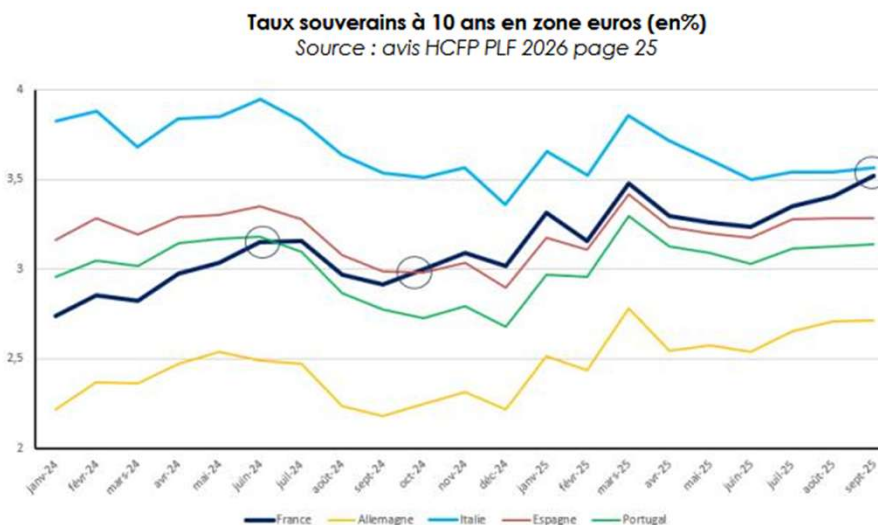
L'évolution des taux Long Terme dépend :

- des anticipations d'un redémarrage de l'inflation,
- de l'évolution du déficit et de la dette publique : quand l'offre de titre est plus importante il y a baisse des prix des bons du trésor et donc augmentation des taux
- niveau de confiance du marché

Que constate-t-on sur les marchés ?



Les taux d'emprunts à 10 ans progressent



L'évolution du **taux souverain de la France se déconnecte de celle des autres pays de l'UE**. Remontée des taux plus forte pour la France – cadre de tension plus fort pour la France – PLF table à 4% en 2029 (+1pt /2024)

→ Pèse sur le Cout de la dette publique (+1pt d'ici 2029 = 15 Md€ sup)

Éléments de contexte prospectif de la commune - Taux d'intérêts

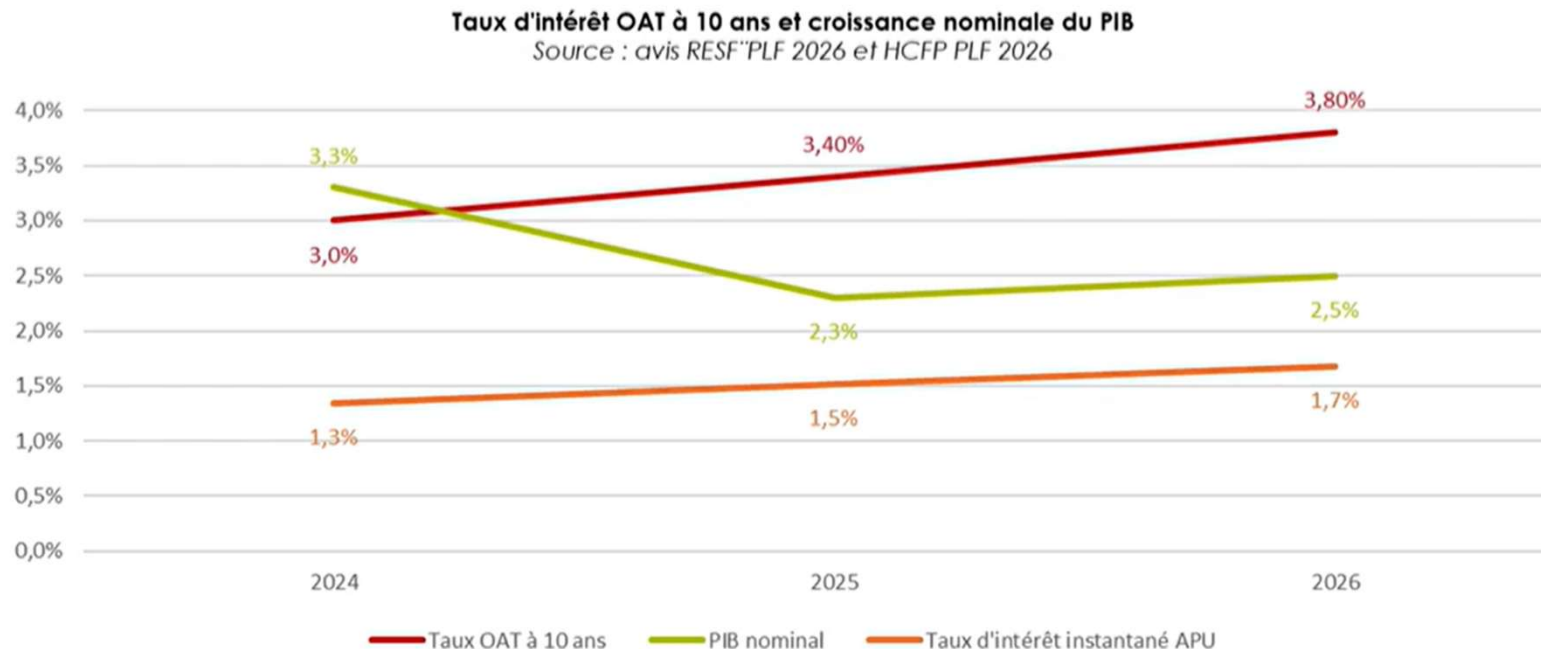
► Taux d'intérêt :

En 2025 on constaterait une inversion des courbes entre l'évolution nominale du PIB et le taux d'intérêt OAT à 10 ans

En 2024 : évolution du PIB nominale > Taux d'intérêt OAT à 10 ans

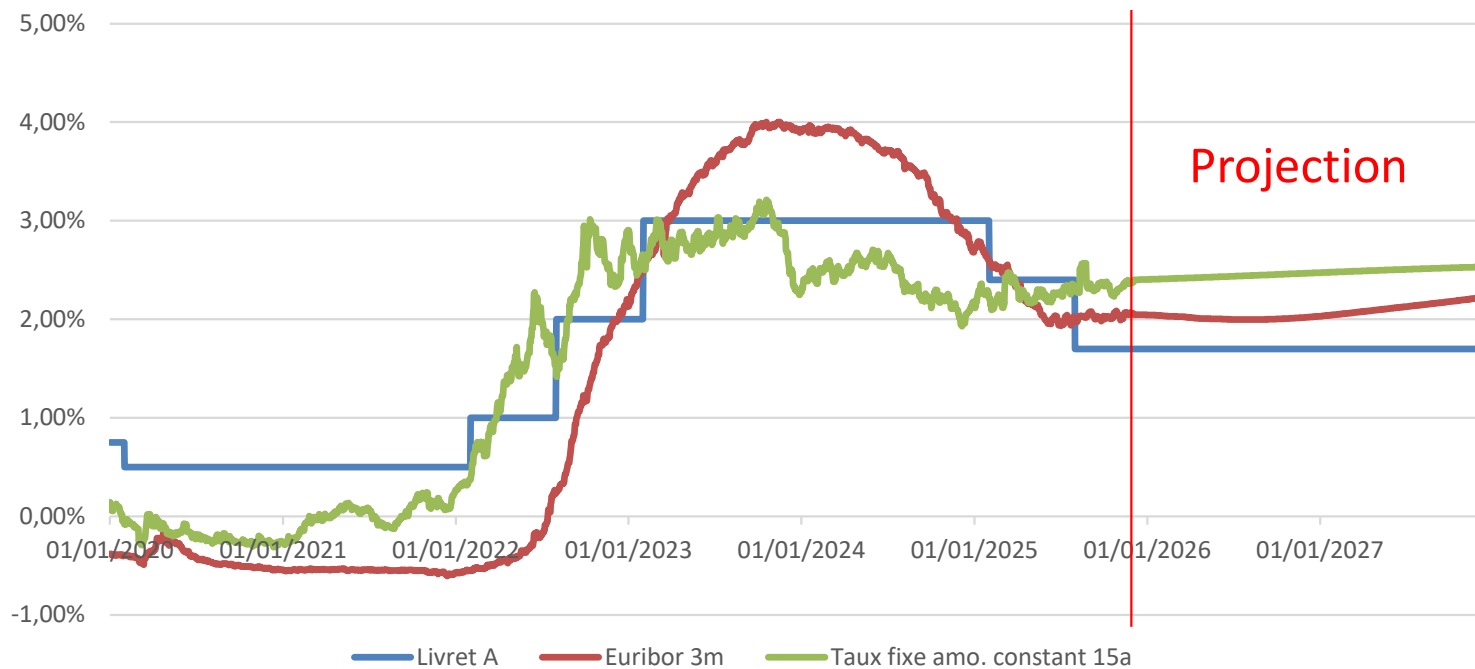
En 2025 et 2026 : Taux d'intérêt OAT à 10 ans > évolution du PIB nominale

Entraîne potentiellement à terme un **effet boule de neige d'endettement** : une croissance spontanée du ratio dette / PIB, hors prise en compte du déficit annuel et de l'endettement supplémentaire qu'il induit.



La dette publique - Taux d'intérêts prospectifs

L'évolution des taux des emprunts de la commune



En 2026, les taux long terme devraient légèrement augmenter, 3,35% en moyenne. A titre de comparaison, les taux s'établissaient en octobre à 3,15% sur 15 ans, 3,26% sur 20 ans et à 3,34% sur 25 ans

→ **Impact sur le coût de la dette : pour les emprunts à taux variables, pour les nouveaux emprunts**

G - SITUATION ET PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES PLF initial pour 2026

Dispositifs de contributions des collectivités locales au redressement des finances publiques mis en place au cours des dernières années

Objectif : MISE A CONTRIBUTION DES APUL pour le redressement des finances publiques

Au cours des dernières années, les collectivités locales ont été mises à contribution pour redresser les finances publiques au cours de 3 périodes :

- 1. Période 2014-2017** : contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques via des **ponctions opérées sur leurs recettes** (sur leur dotation globale de fonctionnement; 13,6 Md€ en valeur d'aujourd'hui = -344 K€ pour la commune) ;
« Compte tenu de l'obligation d'équilibrer leur section de fonctionnement les ponctions opérées sur leurs recettes de fonctionnement les oblige à modérer l'évolution de leurs charges de fonctionnement. » Efficacité du dispositif.
- 2. Période 2017-2020** : contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques via la fixation d'une **norme d'évolution de leurs charges de fonctionnement (+1,2% par an d'évolution nominale maximum) et un objectif de réduction du besoin de financement de -2,6 Md€ par an** (avec les contrats dits de « Cahors » ; NCSS non concernée) *« Si l'objectif de DRF fixé par la LPFP 2018-2022 a été respecté jusqu'en 2021, il a été dépassé en 2022 dans le contexte inflationniste. » ; Inefficacité en contexte inflationniste*
- 3. Période 2023-2027** : contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques avec la fixation d'une nouvelle norme d'évolution de leurs charges de fonctionnement : un ensemble de mesures visant à limiter la croissance des recettes des collectivités locales en plus de leur contribution au déficit de la CNRACL

Synthèse des mesures de contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques – PLF initial 2026

Evaluation de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques en 2025 et 2026

Montants en M€	2025	2026
Impacts hausse taux cotisation à la CNRACL	1 274	2 230
Total des charges supplémentaires (A)	1 274	2 230
Impacts "variables d'ajustement" (DCRTP, ex-FDPTP et dot ²)	-487	-1 014
Ponction compensations FB/CFE des locaux industriels		-1 167
Impacts des mesures sur le FCTVA		-735
Impacts mesure LF 2025 "gel de la TVA"	170	-1 325
Impacts DILICO	-1 000	-1 667
Mise en répartition du fonds de sauvegarde abondé		300
Total des recettes en moins (ou en plus) (B)	-1 317	-5 607
Contribution redressement des finances publiques (C) = (A) + (B)	2 591	7 837
Impacts dotations d'équipement et subventions ministères (D)	-1 267	-2 447
Contribution redressement des FP y.c. dotations d'équip. (C) + (D)	3 858	10 284

Impacts sur la commune 2026 :

Déjà épuisée à NCSS

-55 K€ CNARCL

-3 K€ FCTVA fonctionnement

-50 K€ Comp. Locaux Indus. Si 25 % est retenu Sinon -39 K€ si 19 % retenu (senat)

Indirect

10 % non récupérables DILICO 2
-5,8 M€ Rennes Metro; -5,6 M€ département, -27 M€ région

La contribution des collectivités locales au redressement des finances est évaluée à **7,8 Md€ en 2026**

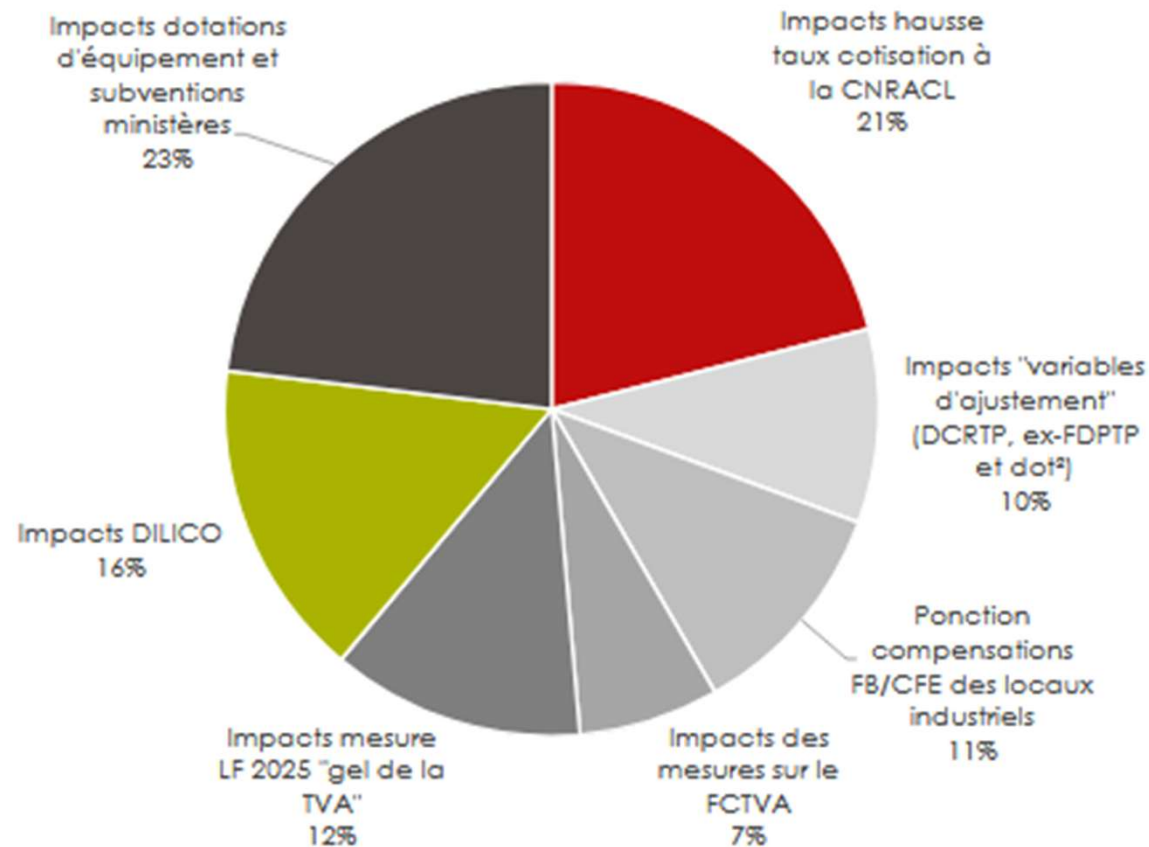
(10 Md€ en intégrant la baisse des dotations d'équipement comme le fonds vert).

Ces mesures évaluées en 2026 en section de fonctionnement représenteraient :

- ✓ Près de 3% des recettes réelles de fonctionnement 2024 des collectivités territoriales et de leur groupement à fiscalité propre ;
- ✓ Près de 20% de leur épargne brute 2024 ;
- ✓ Pour mémoire : ponction sur la DGF au titre du redressement des finances publiques à l'issue du processus : 13,6 Md€ en valeur d'aujourd'hui.

Synthèse des mesures de contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques

Structure de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques en 2026*



*Hors fonds de sauvegarde des départements de 300 M€

La situation au 19 janvier 2026

→ Le PLF 2026 n'est pas encore définitivement adopté

✓ Le projet de loi de finances pour 2026 a été déposé par le gouvernement le 14 octobre 2025.

Il a été examiné par l'**Assemblée nationale** puis par le **Sénat**.

Le **texte n'a pas été adopté en l'état** par l'Assemblée :

- la **partie recettes a été rejetée** par les députés en novembre 2025 après de longs débats et plusieurs centaines d'amendements.
- Transfert au Sénat le 24 Nov. Version Sénat votée le 15 décembre
- La Commission des finances de l'Assemblée a **rejeté le texte que le Sénat avait voté le 19 décembre**.
- texte renvoyé en **nouvelle lecture début janvier 2026 sur la base du texte proposé par le Sénat**,
- En conséquence, le PLF est toujours en cours d'examen et doit être rediscuté entre les deux chambres pour tenter de trouver un accord.

La situation au 19 janvier 2026

→ Une loi spéciale budgétaire a été adoptée pour le début d'année

Comme le budget n'a pas pu être définitivement adopté avant le 31 décembre 2025, une loi spéciale a été votée fin décembre 2025 pour permettre la continuité du financement de l'État et des services publics au début de 2026.

→ Cette loi spéciale ne remplace pas la loi de finances annuelle, mais autorise :

- la perception des impôts existants,
- le reversement des recettes aux collectivités locales,
- l'émission d'emprunts pour assurer la trésorerie.

Elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée et le Sénat le 23 décembre 2025 et publiée au *Journal Officiel* (26 décembre)

Éléments de contexte prospectif de la commune - DOTATIONS

► PLF 2026 :

La Commission Mixte paritaire n'a pas abouti pas à un accord entre députés et sénateurs

loi spéciale - prévue par l'[article 45 de la loi organique relative aux lois de finances](#) pour parer à l'échec d'un accord sur le projet de Loi de finances

cette loi devrait contenir **5 articles**, et devrait aussi concerner les collectivités :

1. autoriser l'État à collecter les impôts (impôt sur le revenu, TVA, impôts locaux),
2. permettre à l'État de recourir à l'emprunt,
3. approuver le prélèvement sur recettes au profit des collectivités locales
4. approuver le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne.

Loi temporaire permettant la continuité des services publics et de la vie du pays en **appliquant pour 2026 les choix de 2025 et autorisant la perception des impôts existants** jusqu'au vote de la loi de finances de l'année.

« dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement, donc lors des discussions budgétaires du PLF 2025 [...] les collectivités locales ne retrouveront pas forcément l'ensemble des crédits du PLF 202 de la mission Relations avec les collectivités territoriales (RCT) et des autres missions, comme le Fonds vert à 2,5 milliards d'euros »

La situation au 19 janvier 2026

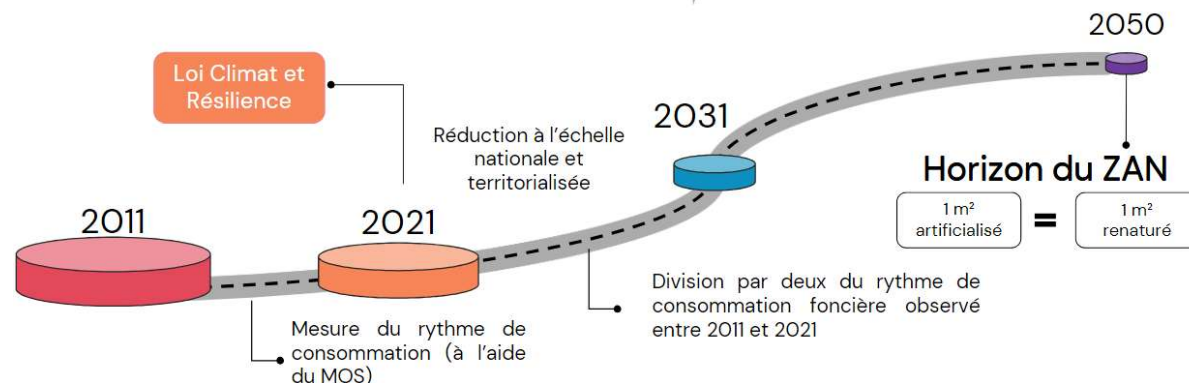
→ Qu'en est il d'un accord sur le PLF 2026

- Les travaux de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale (du 8 au 10 janvier) ont conduit au rejet de la première partie, rejet de l'état B, rejet des crédits de 11 missions, rejet de la seconde partie.
- Au regard des prises de positions des différents protagonistes, il n'est pas du tout certain que le gouvernement trouve la voie d'une non censure en même temps que celle du redressement des finances publiques.
- → Peut poser une difficulté
- D'où La possibilité juridique de la mise en œuvre par 49-3 ou ordonnance.
- L'article 47 LF prévoit que lorsque le projet n'a pas été adopté à temps, les « dispositions » peuvent être mises en œuvre par ordonnance.
- Note : il existe des débats sur les contenus dans le terme « dispositions ».
- Interrogation sur les conséquences d'une telle mise en œuvre :
 - - Risque politique : Probabilité que le gouvernement puisse être censuré rapidement mais il y existerait au moins un texte.
 - - Risque juridique d'une ordonnance. Ce point relèverait du conseil d'Etat. Mais l'inconnu porte ce sur quoi porterait l'examen du conseil d'Etat.

Éléments de contexte prospectif de la commune – LOI CLIMAT ET RESILIENCE

- Plusieurs éléments de contexte impactent le projet municipal de ZAC Cœur de ville Orson notamment :

La retranscription de la loi Climat et Résilience dans les documents métropolitains



Procédure de Modification n°2 du Plui (en cours) et prise en compte des demandes d'ouverture à l'urbanisation

A date : Arbitrage de la métropole sur les demandes d'ouverture à l'urbanisation :

- **Secteur de l'Orson (Partie en zone 2AU) non retenu pour le M2.** (Simple mention dans le dossier de concertation de la M2).
- *Echéancier des futures ouvertures à l'urbanisation sur les prochaines adaptations du PLUI M3 (2028/2030)*

Procédure de Modification simplifiée du SCOT en cours (Scot Zan compatible).

Arrêt des surfaces possibles par EPCI (Quota ZAN à ne pas dépasser / lien avec plui)

Bruz : secteur Mons Rouaudière
Chavagne : secteur La Grande Morinais
Le Rheu : secteur Les Landes d'Apigné
Noyal-chatillon-Sur-Seiche : secteur Orson
Orgères : Bouharré
Cesson-Sévigné : Les Pierrins Est
Pont Péan : secteur La Mine

→ la commune travaille à la mise en œuvre de son programme d'urbanisation en extension urbaine sur le secteur de l'Orson compte tenu des modifications apportées par le ZAN.
Elle poursuit son travail d'optimisation du projet et statuera à son terme sur la conduite à tenir.

Pour Noyal Chatillon sur Seiche en 2026 : Points de vigilance à court, moyen et long termes

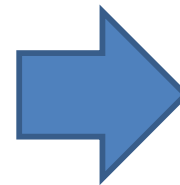
Impact direct

- Incertitudes sur l'impact des mesures prises et à venir par l'état pour ramener le déficit public à 3% en 2029
- Incertitudes sur le coût de la dette
- Incertitudes sur les capacités d'aménagement urbain (ZAN)

Impact indirect

- Impact des politiques nationales sur nos partenaires syndicats, département, Rennes Métropole, associations ...

Répercussion sur le niveau de service, les subventions, les participations ...



Nécessité de conserver des capacités d'ajustement en fonction des impacts réellement constatés sur les dépenses et recettes communales



II- La situation financière de la commune au 31 décembre 2025

La structure du budget communal

Au cours de l'année / « Exercice Budgétaire »

FONCTIONNEMENT

ensemble des opérations de **dépenses et recettes de gestion courante** qui interviennent **au cours d'une année**

CHARGES / DEPENSES

- Eau, électricité, petit matériel...
- Les charges de personnel,
- Les contrats de prestation
- Les contributions aux associations
- Les contributions aux syndicats...

- Les intérêts de la dette...

PRODUITS/ RECETTES

- Ressources fiscales
- Produits d'exploitation des services (ex. recettes EIM)
- Loyer, location de salles, ...)
- Dotations de l'Etat essentiellement la « Dotation Globale de Fonctionnement »

INVESTISSEMENT

principalement ensemble des opérations de **recettes et de dépenses ponctuelles** qui modifient la consistance ou la valeur du **patrimoine local**

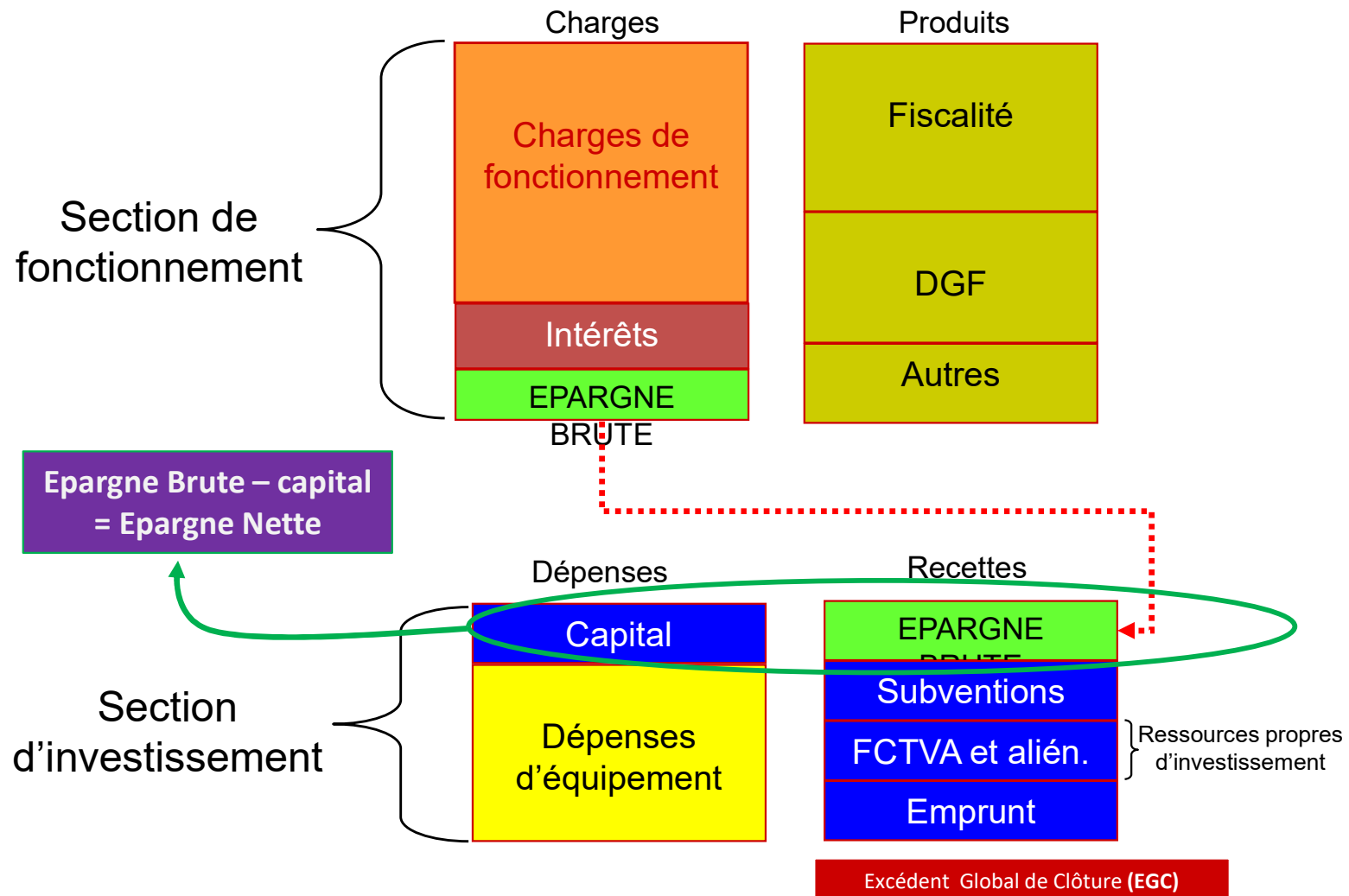
Annuité

- Le **remboursement en capital** de la dette,
- Les achats de véhicules, mobiliers...
- Les travaux voirie,
- Les travaux pour l'entretien du patrimoine intercommunal
- La construction de bâtiments...

- Les excédents de ressources de la section de Fonctionnement
- Subventions de l'Etat, région, département, groupement ...)
- Emprunts
- Ressources affectées (taxe d'aménagement...)
- Les cessions d'actifs,

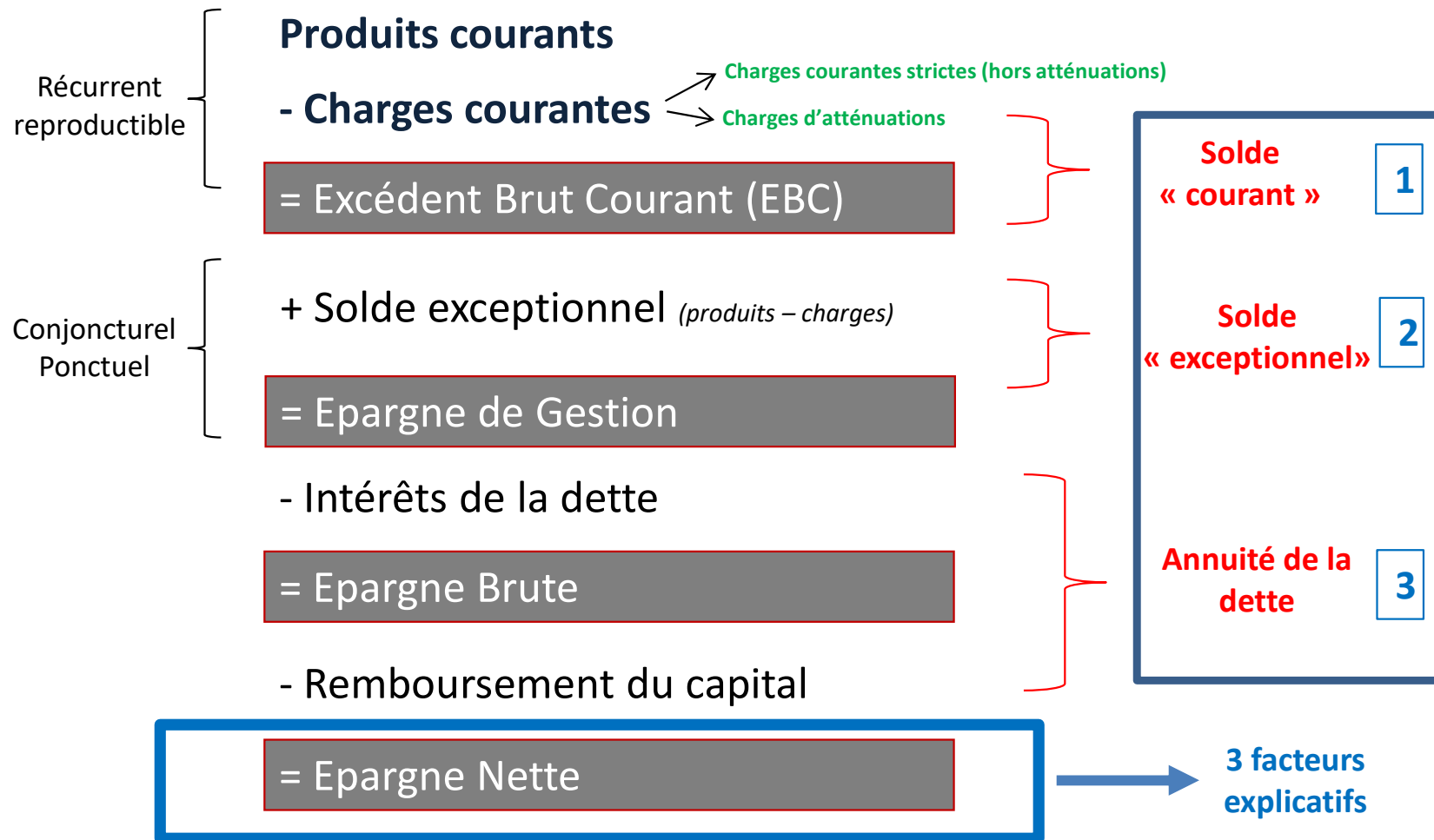
Notion Pluriannuelle : Au cours des différents exercices, la commune a pu accumuler des excédents de recettes par rapport aux dépenses. Cette « réserve » est appelée **Excédent Global de Clôture**. Elle ne se renouvelle pas nécessairement.

Budget : vue schématique



Chaîne de l'épargne

Les 3 facteurs d'évolution de l'autofinancement



Contrainte d'équilibre financier annuelle (équilibre économique)

Notre objectif financier :

La règle économique : Les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement et le solde dégagé doit permettre le remboursement du capital de la dette :

$$\text{Epargne Nette (EN)} \geq 0$$

Elle constitue la capacité d'autofinancement annuel

Progression de l'EN : la commune développe de nouvelles marges de manœuvre

*Diminution de l'EN : la commune perd des possibilités d'action /
effet « ciseau » entre les charges et les produits
→ risque de déséquilibre*

→ Avoir une Epargne nette positive stable ou en croissance

Normes courantes d'appréciation du risque

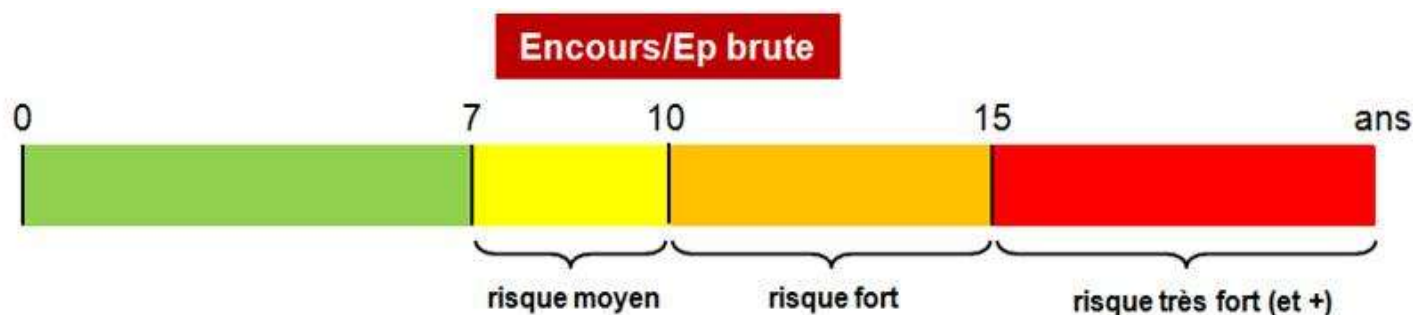
Contraintes d'équilibre financier pluriannuel

Notre objectif financier :

L'indicateur de risque d'insolvabilité utilisé par les banques pour définir les conditions de prêts

Encours au 31/12 / Epargne brute
= Délai ou capacité de désendettement

Nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser la totalité de l'encours de la dette (stock) avec son niveau d'épargne brute (sans nouvel emprunt).



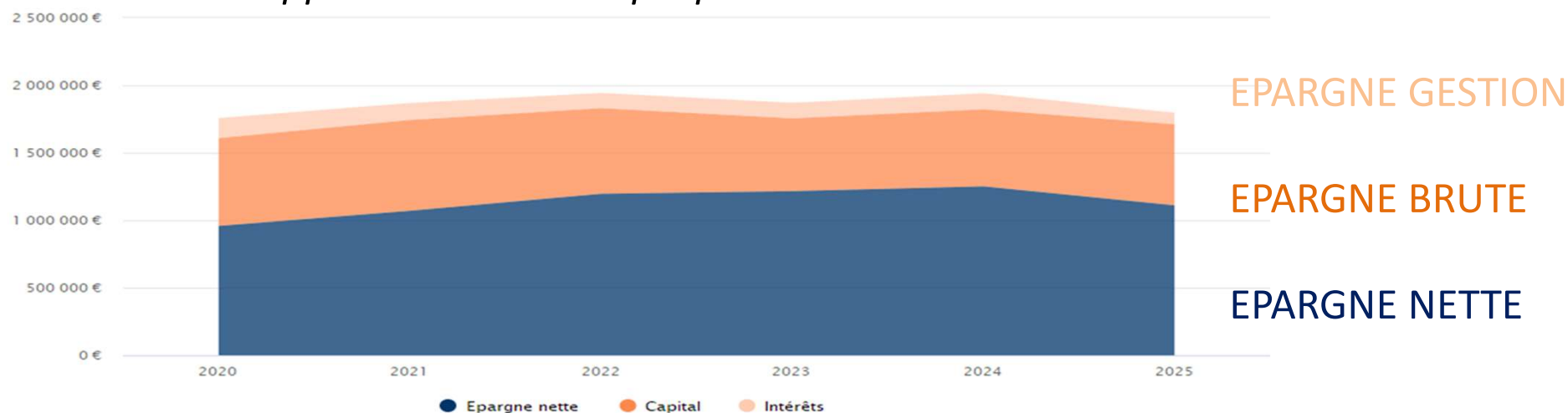
→ Avoir un Délai de désendettement inférieur à 7 années (voir 10 en pleine croissance) et stabilisé (maintien du niveau d'endettement) ou décroissant (désendettement)

La chaine d'épargne 2020 - 2025

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prévi
Produits de fct. courant	6 989	7 493	8 063	8 559	8 959	9 198
- Charges de fct. courant	5 226	5 623	6 117	6 722	7 012	7 399
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 763	1 869	1 946	1 838	1 947	1 799
+ Solde exceptionnel large	-6	-1	-2	32	-6	-2
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 757	1 868	1 943	1 870	1 941	1 797
- Annuité de la dette	799	798	747	655	690	686
= EPARGNE NETTE (EN)	958	1 070	1 196	1 215	1 251	1 110

Var° Moyenne /an	Var° Moyenne /an %
442	5,6%
435	7,2%
7	0,4%
1	-17,5%
8	0,4%
-23	-3,0%
31	3,0%

Rappel : Exercice marqué par la crise du COVID



Des soldes courant et de gestion relativement stables sur la période 2020-2025.
Un autofinancement net qui progresse légèrement sur la période principalement sous l'effet de la diminution de l'annuité (-113 K€). Il atteint 1 110 K€ en 2025.

La chaine d'épargne 2020 - 2025

K€	2020 COVID	2021	2022	2023	2024	2025 prévi	Var° Moyenne /an	Var° Moyenne /an %	Var ° 2025 prévi 2024	Var ° 2025 prévi 2024%
Produits de fct. courant	6 989	7 493	8 063	8 559	8 959	9 198	442	5,6%	240	2,7%
- Charges de fct. courant	5 226	5 623	6 117	6 722	7 012	7 399	435	7,2%	387	5,5%
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 763	1 869	1 946	1 838	1 947	1 799	7	0,4%	-148	-7,6%
+ Solde exceptionnel large	-6	-1	-2	32	-6	-2	1	-17,5%	4	-61,5%
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 757	1 868	1 943	1 870	1 941	1 797	8	0,4%	-144	-7,4%
- Intérêts	149	126	113	115	119	86	-13	-10,5%	-34	-28,2%
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 608	1 742	1 830	1 755	1 822	1 711	21	1,2%	-111	-6,1%
- Capital	650	673	634	539	571	601	-10	-1,6%	30	5,2%
= EPARGNE NETTE (EN)	958	1 070	1 196	1 215	1 251	1 110	31	3,0%	-140	-11,2%

EXCEDENT BRUT COURANT : Il présente une relative stabilité sur la période. En dehors de la crise sanitaire, il oscille entre 1,8 M€ et 1,95 M€. Il constate en 2025 une légère inflexion par rapport à 2024 (-148 K€), la progression des charges 387 K€ (< à l'évolution moyenne sur la période) n'ayant pas en totalité compensée par la progression des produits courants (+240 K€, < la moyenne sur la période).

EPARGNE DE GESTION : Est relativement stable depuis 2020. La perception d'une taxe exceptionnelle terrain devenu constructible pour 40 K€, a atténué la diminution de l'EBC en 2023. En 2025, la perception de l'excédent du BA ZAC du Hill (27 K€) a permis de couvrir la dépense exceptionnelle de l'assurance dommage ouvrage de l'ALSH (25 K€).

EPARGNE BRUTE : Est de 1711 K€ en 2025, soit en augmentation de 103 K€ par rapport à 2020 du fait de la diminution des intérêts sur la période (-63 K€).

EPARGNE NETTE qui progresse sur la période (+152K€ par rapport à 2020), du fait de la diminution de l'annuité (-113 K€) et de la légère progression de l'EBC (+36 K€) et s'élève à de 1 110 K€

Amélioration du niveau d'autofinancement entre 2020 et 2025,
l'autofinancement atteint aujourd'hui 1 110 K€.

Les CHARGES de Fonctionnement 2020 -2025

K€	2020 COVID	2021	2022	2023	2024	2025 prévi	Var° Moyenne /an	Var° Moyenne /an %
Charges fct courant strictes	5 225	5 623	6 111	6 719	7 004	7 396	434	7,2%
Charges à caractère général	1 109	1 154	1 295	1 534	1 504	1 561	90	7,1%
Charges de personnel	3 427	3 737	4 113	4 420	4 675	4 788	272	6,9%
Autres charges de gestion courante	689	732	703	764	826	1 047	72	8,7%
Atténuations de produits	1	0	6	2	7	3	0	28,3%
Charges de fonctionnement courant	5 226	5 623	6 117	6 722	7 012	7 399	435	7,2%
Charges exceptionnelles larges	7	14	38	9	6	49	8	48,3%
Charges de fct hors intérêts	5 233	5 637	6 155	6 730	7 018	7 448	443	7,3%
Intérêts	149	126	113	115	119	86	-13	-10,5%
Charges de fonctionnement	5 382	5 763	6 268	6 846	7 137	7 534	430	7,0%

Sur la période 2020 – 2025, près de 2,15 M€ en 5 ans soit 430 K€ par an (+7 % par an)

La progression des charges s'explique principalement par la progression :

- **Des charges de personnel +1,36 M€** (+272 K€ en moyenne annuelle, + 6,9% /an). Elles représentent en 2025 63,5% des charges fonctionnement. Cette progression est en lien avec le développement des services en régie de la commune (ex. ouverture d'école, RPEI, LAEP ...), l'évolution de la politique RH communale (Tickets Restaurant +32 K€ en 2025) mais sont aussi le fait de la politique conduite par l'Etat près de 311 K€ (+3,5% valeur de point en juillet 2022 +1,5% en juillet 2023 +5 points indice en janvier 2025 , +3pts Augmentation de la CNRACL 2025, +1,6% URSAFF).
- **Des participations aux syndicats +232 K€** (+83 K€ musique, +148 K€ piscine)
- Des **charges d'énergie** sur la période 2019 -2025 **+138 K€**
- L'apparition de nouveaux services (hors personnel) : **Maison médicale** (+40 K€, remboursées via loyer), le fonctionnement de **l'école petit prince** (hors périscolaire et hors restauration : +80 K€);
- La montée en puissance de la **restauration scolaire +98 K€** (ouverture d'école, nombre de repas, prix des denrées), les subventions à **l'OGEC +34 K€** au **CCAS +24 K€** ...

Les charges de Fonctionnement 2020 - 2025

K€	2020 COVID	2021	2022	2023	2024	2025 prévi	Var° Moyenne /an	Var° Moyenne /an %	Var °2025 prévi-2024	Var °2025 prévi- 2024%
Charges fct courant strictes	5 225	5 623	6 111	6 719	7 004	7 396	434	7,2%	391	5,6%
Charges à caractère général	1 109	1 154	1 295	1 534	1 504	1 561	90	7,1%	57	3,8%
restauration en régie (hors 611)	101	130	150	175	192	199	20	14,5%	7	3,5%
assurances c/616 sf personnel	30	28	29	32	36	38	2	4,7%	3	7,4%
contrats prest. services, maint., cotis.	137	182	191	216	230	235	20	11,4%	5	2,2%
Eau, gaz, élect, téléphonie (60611+60612)	245	233	312	461	433	384	28	9,4%	-49	-11,4%
Pôle santé charges générales	0	19	25	39	39	41	8	so	1	3,5%
Solde charges à caractère général	584	562	587	611	574	665	16	2,6%	91	15,8%
Charges de personnel	3 427	3 737	4 113	4 420	4 675	4 788	272	6,9%	113	2,4%
Tickets Restaurant charges nettes	0	0	0	0	16	46	9	so	31	so
Assurance du personnel	44	46	56	65	74	73	6	10,5%	-1	-1,2%
Solde charges de personnel	3 382	3 691	4 057	4 356	4 586	4 669	257	6,7%	83	1,8%
Autres charges de gestion courante	689	732	703	764	826	1 047	72	8,7%	221	26,8%
Syndicat piscine	62	108	95	109	105	211	30	27,6%	106	101,6%
Subv creche asso	75	54	40	54	57	55	-4	-5,9%	-2	-2,9%
Subventions compl. CCAS et salaires	50	62	45	45	50	77	5	9,0%	27	54,0%
particip Ecole Musique	137	138	144	161	193	220	17	10,0%	27	14,2%
Subv OGECC contrat association	152	145	160	165	180	186	7	4,2%	6	3,4%
Solde autres charges de gestion courante	214	225	219	230	241	297	17	6,8%	56	23,2%
Atténuations de produits	1	0	6	2	7	3	0	28,3%	-4	-53,6%
Charges de fonctionnement courant	5 226	5 623	6 117	6 722	7 012	7 399	435	7,2%	387	5,5%
Charges exceptionnelles larges	7	14	38	9	6	49	8	48,3%	43	736,4%
Charges de fct hors intérêts	5 233	5 637	6 155	6 730	7 018	7 448	443	7,3%	430	6,1%
Intérêts	149	126	113	115	119	86	-13	-10,5%	-34	-28,2%
Charges de fonctionnement	5 382	5 763	6 268	6 846	7 137	7 534	430	7,0%	397	5,6%

Sur la période 2020-2025 : près de 2,15 M€ en 5 ans soit 430 K€ par an (+7 % par an)

Focus sur les charges de Fonctionnement 2025

K€	2024	2025 prévi	Var °2025 prévi-2024	Var °2025 prévi-2024%
Charges fct courant strictes	7 004	7 396	391	5,6%
Charges à caractère général	1 504	1 561	57	3,8%
Charges de personnel	4 675	4 788	113	2,4%
Autres charges de gestion courante	826	1 047	221	26,8%
Atténuations de produits	7	3	-4	-53,6%
Charges de fonctionnement courant	7 012	7 399	387	5,5%
Charges exceptionnelles larges	6	49	43	736,4%
Charges de fct hors intérêts	7 018	7 448	430	6,1%
Intérêts	119	86	-34	-28,2%
Charges de fonctionnement	7 137	7 534	397	5,6%

Augmentation des charges courantes en 2025 + 397 K€ + 5,6% (en reprise par rapport à 2024 : +291 K€ +4,3 %)

Plusieurs facteurs contribuent à la progression des charges en 2025 dont principalement :

- + **133 K€** pour les **participations aux syndicats** (+106 K€ de syndicat piscine; + 27 K€ de participation pour l'école de musique)
- + **113 K€ de charges de personnel** (dont + **96 K€** liés à l'augmentation obligatoire (dont +57 K€ du fait de **+3 points de la CNRACL**, +18 K€ liés à l'augmentation de **+1,6 % des cotisations URSSAF**, +17 K€ d'avancements de **grades ou d'échelons**, +6 K€ d'augmentation de **cotisation du CDG**), **+15 K€** exceptionnels liés aux **tuilages**, la diminution de l'enveloppe CDD animation (-51 K€) et l'absence de capital décès (-29 K€) ont couvert la mise en place des **tickets restaurants** (+32 K€ nets) et les **recrutements** et les nominations +40 K€(ATSEM, EJE, Service techniques) +10 K€ de divers
- + **49 K€** d'augmentation de **contrats** (principalement +31 K€ pour le contrat **d'AJIENVIRONNEMENT** (espaces verts ISE); + 6 K€ **GOPUB** (prestation liée a la mise en place de la TLPE, taxe locale sur la publicité extérieure); + 6 K€ de maintenance de **Vidéoprotection**
- + **27 K€** de participation au **CCAS**
- + **12 K€** de renouvellement des **licences PARE FEU et Cyber sécurité** pour les PC (pour 3 ans)
- + **13 K€ frais de ligne de trésorerie**
- + **25 K€ d'assurance dommage ouvrage** (exceptionnel)
- + **15,5 K€** sinistre hydrocarbure (exceptionnel)
- + **4,5 K€** liés aux **inondations** (exceptionnel)

A noter la poursuite de la diminution des charges d'énergie : - **42K€** de charges sur **l'énergie** (près de 353 K€ en 2025 contre 395 K€ en 2023), sous l'effet de la contraction des prix et des efforts faits pour la maîtrise des consommations.

Les PRODUITS de Fonctionnement 2020 -2025

K€	2020	2021 COVID	2022	2023	2024	2025 prévi	Var° Moyenne /an	Var° Moyenne /an %
Produits fonctionnement courant stricts	6 947	7 454	8 017	8 538	8 882	9 163	443	5,7%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	983	1 009	989	991	1 002	1 035	10	1,0%
Fiscalité locale (731)	4 458	4 834	5 132	5 437	5 665	5 861	281	5,6%
Dotations et participations	854	885	1 024	1 085	1 300	1 442	117	11,0%
Autres produits de fct courant	651	726	871	1 025	915	826	35	4,9%
Produits des services	600	680	739	822	714	627	5	0,9%
Produits de gestion	51	46	132	203	201	199	30	31,4%
Atténuations de charges	43	39	46	22	77	35	-2	-4,1%
Produits de fonctionnement courant	6 989	7 493	8 063	8 559	8 959	9 198	442	5,6%
Produits exceptionnels larges	1	12	36	41	0	46	9	118,3%
Produits de fonctionnement	6 990	7 505	8 099	8 600	8 959	9 245	451	5,8%

Sur la période 2020 – 2025 près de 2,25 M€ de produits supplémentaires en 5 ans soit 451 K€ (+5,8%/an)

- La dynamique des produits de fonctionnement **repose majoritairement sur la dynamique des contributions fiscales** (près d'1,28 M€ soit +256 K€/an en moyenne, issus de la croissance des bases **(+4,7 % par an en moyenne d'évolution nominale des bases de FB entre 2020-2025 avec une actualisation de +3,2% en moyenne par an, rappel : pas d'action sur les taux)**; cela représente 57 % de la croissance des produits courants),
- Dans une **moindre mesure**, la **Dotation Globale de fonctionnement pour +143 K€** (+29 K€ /an moy.), les **compensations fiscales +149 K€ (30/an moy.)** (induites principalement par les **reformes*** et plus marginalement par le développement communal), la progression des produits de **cantine +171 K€** (+34 K€ /an moy. l'année 2020 marquée par le COVID), de la **CAF +169 K€** (+53 K€/an moy. Rmq: l'année 2020 marquée par le COVID) et de nouveaux loyers **+113 K€** y compris rbsmt de charges pour la **maison médicale**, la **taxe sur la publicité extérieure +90 K€**, et la **dotation de solidarité communautaire +52 K€**, de **nouvelle dotation de l'Etat +49 K€** (abaissement âge de scolarité à 3 ans 18 K€, service public de la petite enfance +24 K€)...

Les produits de Fonctionnement 2020-2025 – détail

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prévi	Var° Moyenne /an	Var° Moyenne /an %	Var °2025 prévi-2024	Var °2025 prévi-2024%
COVID										
Produits fonctionnement courant stricts	6 947	7 454	8 017	8 538	8 882	9 163	443	5,7%	282	3,2%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	983	1 009	989	991	1 002	1 035	10	1,0%	33	3,3%
Attribution Compensation reçue	69	69	69	69	69	69	0	0,0%	0	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	769	769	769	767	783	821	10	1,3%	39	4,9%
Reversement FNGIR	37	37	37	37	37	37	0	0,0%	0	0,0%
Attribution FPIC	103	103	106	104	105	109	1	1,1%	3	3,2%
Solde impôts et taxe	6	32	8	14	9	0	0	0,0%	0	0,0%
Fiscalité locale (731)	4 458	4 834	5 132	5 437	5 665	5 861	281	5,6%	196	3,5%
Contributions Directes	4 045	4 242	4 604	4 933	5 187	5 326	256	5,7%	138	2,7%
Taxe additionnelle DMTO	268	437	365	293	304	283	3	1,0%	-21	-7,0%
Taxe publicité	0	0	0	0	0	90	18	so	90	so
Reversement taxe électricité	135	142	151	200	163	151	3	2,2%	-12	-7,5%
Droits de place Marché Hebdo	10	13	12	11	11	12	0	2,8%	1	7,7%
Dotations et participations	854	885	1 024	1 085	1 300	1 442	117	11,0%	142	10,9%
DGF	580	557	552	608	659	724	29	4,5%	64	9,8%
FCTVA fct	1	1	1	6	0	3	0	27,7%	3	so
Compensations fiscales	81	131	177	214	224	230	30	23,1%	6	2,5%
Dotation de compensation réforme TP	13	13	13	13	10	0	-3	-100,0%	-10	-100,0%
CAF contrat enfance jeunesse /CTG	107	125	115	129	357	370	53	28,1%	13	3,7%
Subvention Etat Contrat Avenir	11	15	17	0	0	0	-2	-100,0%	0	so
Subv Etat aide abaïssement age scolarité maternelle	0	11	45	19	19	19	4	so.	0	0,0%
Aide emploi anim numerique	0	0	27	43	0	13	3	so.	13	so
Participation communes RPEI	0	0	15	16	0	26	5	so.	26	so
Subv ETAT mise en place du service public de la petite enfance (SPPE)	0	0	0	0	0	24	5	so.	24	so
Solde participations diverses	61	32	63	38	30	34	-5	-11,0%	3	11,1%
Autres produits de fct courant	651	726	871	1 025	915	826	35	4,9%	-89	-9,8%
Produits des services	600	680	739	822	714	627	5	0,9%	-87	-12,2%
Mise à disposition de personnel	30	7	9	9	15	15	-3	-13,1%	0	1,0%
Remboursement personnel ZAC	99	94	63	75	74	0	-20	-100,0%	-74	-100,0%
Droits voirie chantiers (70323) sauf creche	7	19	29	6	14	6	0	-4,1%	-8	-59,0%
Cantine	241	308	346	394	412	412	34	11,3%	0	-0,1%
CAF PSO	93	108	111	154	0	0	-19	-100,0%	0	so
Remboursement frais (7087X)	0	0	0	0	5	6	1	so.	1	29,1%
Solde produits des services	130	144	182	183	194	188	12	7,6%	-6	-3,0%
Produits de gestion	51	46	132	203	201	199	30	31,4%	-3	-1,3%
Loyer Coworking	0	0	0	3	4	3	1	so.	-2	-38,1%
Pôle santé loyers et charges	0	28	98	115	130	113	23	so.	-17	-12,9%
Menthalo Loyer et charges	0	0	10	10	11	7	1	so.	-4	-37,9%
Loyer MAM (pas de charges)	0	0	0	8	9	10	2	so.	0	2,6%
Solde produits de gestion	51	18	25	68	47	66	3	5,6%	20	42,5%
Atténuations de charges	43	39	46	22	77	35	2	4,1%	42	55,0%
Produits de fonctionnement courant	6 989	7 493	8 063	8 559	8 959	9 198	442	5,6%	240	2,7%
Produits exceptionnels larges	1	12	36	41	0	46	9	118,3%	46	ns.
Produits de fonctionnement	6 990	7 505	8 099	8 600	8 959	9 245	451	5,8%	286	3,2%

Sur la période 2020-2025 : près de 2,25 M€ de produits supplémentaires soit +451 K€ par an (+5,8% par an)

Focus sur les produits de Fonctionnement en 2025

K€	2024	2025 prévi	Var °2025 prévi-2024	Var °2025 prévi-2024%
Produits fonctionnement courant stricts	8 882	9 163	282	3,2%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	1 002	1 035	33	3,3%
Fiscalité locale (731)	5 665	5 861	196	3,5%
Dotations et participations	1 300	1 442	142	10,9%
Autres produits de fct courant	915	826	-89	-9,8%
Produits des services	714	627	-87	-12,2%
Produits de gestion	201	199	-3	-1,3%
Atténuations de charges	77	35	-42	-55,0%
Produits de fonctionnement courant	8 959	9 198	240	2,7%
Produits exceptionnels larges	0	46	46	ns
Produits de fonctionnement	8 959	9 245	286	3,2%

Modification comptable la
PSO CAF est dorénavant en
2025 au chapitre 74 :
participations (en 2023 PSO
CAF = 154 K€)

Augmentation des produits en 2025 + 286 K€ +3,2% en ralentissement par rapport au DOB 2024: +4,2% + 359 K€ Principalement induite par :

+124 K€ les **contributions directes** (254 K€ en 2024, actualisation 3,9%, BN phys +3,3%), avec principalement l'effet de l'actualisation des bases de FB +78 K€ du fait d'un coef de revalorisation des bases de +1,7% (contre +7,1% en 2023 et +3,9 % en 2024), l'évolution physique des bases de FB +1,5 % (+65 K€), néanmoins les bases TH poursuit leur diminution (-70%, -55 K€) depuis 2023 avec une nouvelle vague de régularisation des erreurs des déclaration sur GMBI - et le recentrage sur RS avec nouvelles exo concernant les locaux destinés à l'hébergement d'urgence et les locaux d'enseignement (légiférées après transmission 1259). *A noter : rôles supplémentaires exceptionnels en 2025 45 K€.*

+90 K€ de **taxe locale sur la publicité extérieure** mise en place en 2025

+64 K€ de **Dotations Globale de Fonctionnement** avec la poursuite d'une progression de population dynamique (+371 pop° DGF), la dynamique des enveloppes, et la sortie progressive de l'écèlement depuis le changement de strate (2023)

+39 K€ de dotation de solidarité communautaire (**DSC**)

+24 K€ nouvelle participation pour la compensation de la mise en place du service public de la petite enfance (**SPPE**)

+27 K€ de reprise exceptionnelle d'excédent de la **ZAC du HIL**

+13 K€ de perception de solde de **l'aide pour l'emploi au numérique**

Mais la réduction de certaines recettes vient ralentir la hausse :

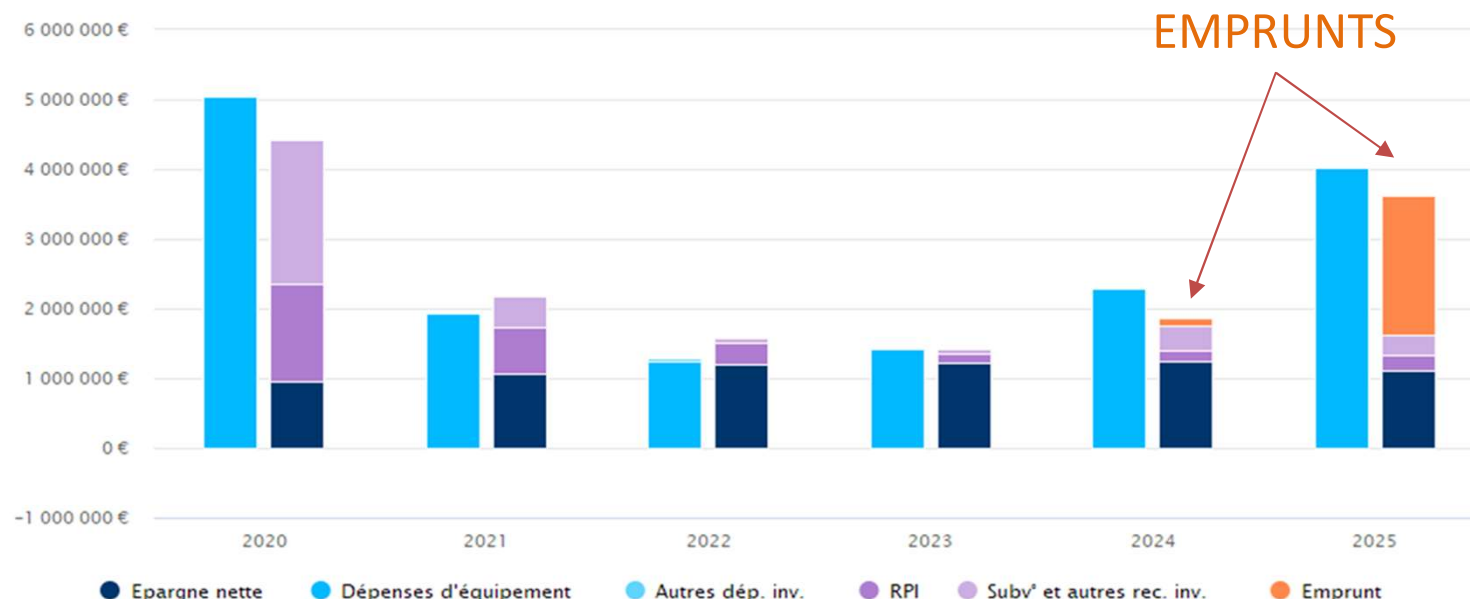
Fin des **remboursements** des charges de personnel par les **ZAC (-74 K€)**

La diminution des **DMTO (-21 K€)**

La révision des charges du **pôle santé** (sans les espaces verts, moindres charges d'énergie, ...) et l'absence de loyers sur certains cabinets **(-17 K€)**

La diminution du reversement sur la **taxe sur l'électricité (-12 K€)**; Relative **stabilité de la CAF (+13 K€)**

L'investissement et son financement



De 2020 -2025
16 M€ de DI
Soit 2,7 M€ de DI
(Dépenses
d'Investissement)
brutes en moyenne
par an soit **2,1 M€**
annuels nets de
subventions

(Rmq : Le solde de subventions
ALSH de 2026 à 2028)

- ❑ 2025 constate un fort niveau d'investissement (ALSH) se rapprochant de celui de 2020 (travaux de construction de l'école Le Petit Prince et pôle santé).

L'année 2025 constate près d'4 M€ de dépenses d'équipement financées en grande majorité par l'emprunt (50%), l'autofinancement (28%). Les subventions représentent seulement 7% mais seront perçues en 2026 et 2027.

La commune puise 405 K€ dans sont EGC (qui finance 10% des DI hors dette).

- ❑ Entre 2020 et 2025, le financement par la participation des budgets annexes ou les subventions atteint 21 % en moyenne sur la période, et l'emprunt 13%.

L'investissement et son financement

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	CUMUL 2020-2025	K€	Structure	2025
Dépenses d'investissement hors dette	5 045	1 942	1 278	1 427	2 289	4 018	15 999	2 667	100%	100%
Dépenses d'équipement	5 045	1 942	1 245	1 427	2 289	4 017	15 965	2 661	99,8%	100%
Autres dépenses d'investissement	0	0	34	0	0	1	34	6	0,2%	0%
Financement de l'investissement	4 422	2 176	1 585	1 419	1 859	3 613	15 075	2 513	94%	90%
EPARGNE NETTE	958	1 070	1 196	1 215	1 251	1 110	6 800	1 133	43%	28%
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 389	665	311	138	140	220	2 864	477	18%	5%
FCTVA	496	588	311	104	111	211	1 821	304	11%	5%
Produits des cessions	0	1	0	33	29	4	67	11	0%	0%
Diverses RPI	893	76	0	1	0	6	975	163	6%	0%
Subventions yc DETR / DSIL	2 075	441	78	65	369	283	3 311	552	21%	7%
Emprunt	0	0	0	0	100	2 000	2 100	350	13%	50%
Variation de l'excédent global	-621	234	307	-5	-429	-405	-919	-153	-6%	-10%
Moyenne 2017/2022	2020	2021	2022	2023	2024	2025			K€	Structure
Excédent global de clôture (EGC)	1 707	1 941	2 248	2 243	1 814	1 410			1 894	71%

De 2020 -2025
 16 M€ de DI
 Soit **2,7 M€** de
 DI* brutes en
 moyenne par an
 soit **2,1 M€**
 annuels nets de
 subventions
 (Rmq : Le solde de
 subventions ALSH
 de 2026 à 2028)

*DI : Dépenses d'Investissement

En 2025, les dépenses d'investissement atteignent **4 018 K€**.

Elles sont constituées principalement par :

- Le point culminant de l'opération **ALSH** pour **3 044 K€** (taux de subventionnement global 35% / TTC)
- l'acquisition de **foncier** en vue d'opération d'aménagement **277 K€**,
- La **végétalisation** des cours pour le groupe scolaire le Chat Perché **155 K€**
- **73 K€** d'amélioration énergétique des bâtiments (**Photovoltaïque** Raymond Perrin + poursuite des diagnostics)
- **83 K€** d'équipements **informatiques** (dont 65 K€ pour le renouvellement des **serveurs**)
- **59 K€** aménagement **parc de la Seiche** (cheminements, mobiliers ...)
- **32 K€** Rénovation **Eglise St Leonard** ; **30 K€** réfection **courts Tennis** ; **20 K€** 1/3 Lieu ; **28 K€** Ville fleurie ; **20 K€** Etude La Marelle ...

Financées en grande majorité par **l'emprunt (50%)**, **l'autofinancement (28%)**. Les subventions représentent seulement 7% mais seront perçues principalement en 2026 et 2027. La commune puise 405 K€ dans son EGC (qui finance 10% en 2025 des DI hors dette).

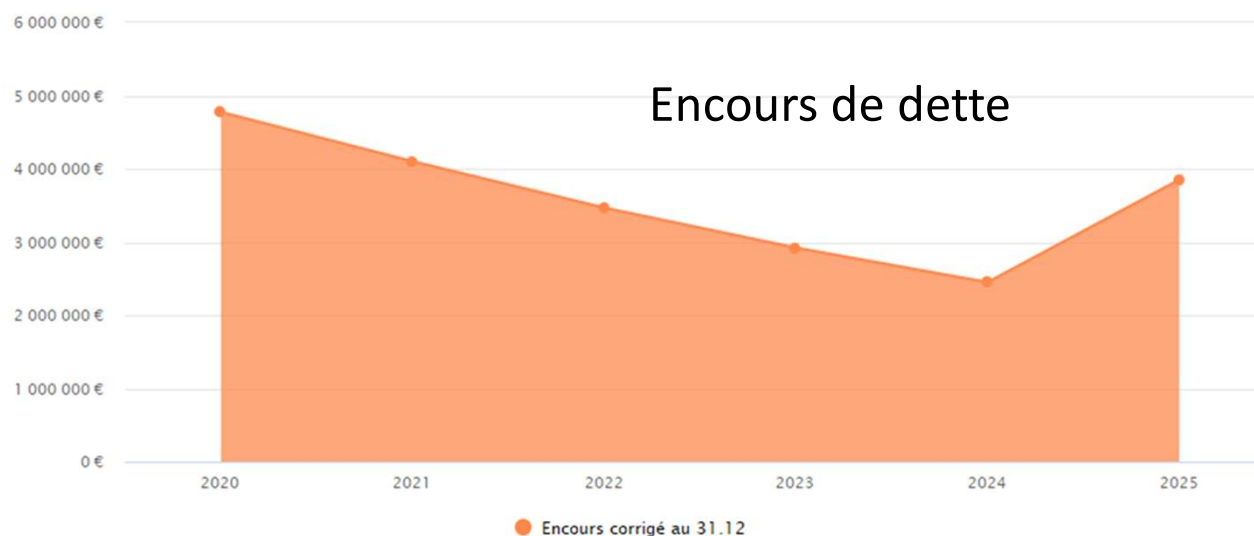
Les opérations d'équipement 2025

OPERATIONS 2025	BP 2025 yc DM	CA PREVI 2025	RAR* 2025	CA + RAR	Taux de réalisation hors RAR	Taux de réalisation yc RAR
18 - POLE ENFANCE LA MARELLE (ex ECOLE MAT)	44 500	22 063	8 409	30 472	50%	68%
20 - VOIRIE GENERALE	38 964	4 848	-	4 848	12%	12%
34 - COMPLEXE SPORTIF NORD SEICHE	21 435	2 935	-	2 935	14%	14%
99 - MAIRIE	15 480	987	954	1 941	6%	13%
113 - SALLE DU HIL CLUB HOUSE Y REMOND	29 832	29 832	-	29 832	100%	100%
134 - EGLISE SAINT MARTIN	8 544	8 544	-	8 544	100%	100%
141 - ESPACE JEUNES	31 290	6 617	13 297	19 914	21%	64%
167 - SALLE SPORTS COLETTE BESSON	13 305	7 825	-	7 825	59%	59%
172 - RESTRUCTURATION GS REMONDEL/ LE CHAT PERCHE	159 000	155 856	1 245	157 101	98%	99%
183 - CIMETIERE ORSON	1 895	1 510	-	1 510	80%	80%
186 - CIMETIERE SEICHE	8 000	8 000	-	8 000	100%	100%
191 - EQUIP SCOLAIRE SUD				-	so	so
193 - MAISON MEDICALE	3 500	2 048	-	2 048	59%	59%
198 - BOULODROME				-	so	so
199 - PRESBYTERE				-	so	so
200 - ACQUISITIONS FONCIERES DIVERSES	52 718	30 139	-	30 139	57%	57%
201 - ACQUISITIONS DIVERSES	187 463	118 535	5 012	123 547	63%	66%
204 - ZAC CENTRE VILLE				-	so	so
205 - ACCUEIL LOISIRS SUD EXT ECOLE LPP	3 065 015	3 044 332	-	3 044 332	99%	99%
207 - VIDEOPROTECTION	30 000	-	27 933	27 933	0%	93%
208 - PARC DE LA SEICHE - AMENAGEMENTS	67 272	59 678	-	59 678	89%	89%
209 - MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES				-	so	so
210 - OPERATION MULTISITES RENOUV. URBAIN EXTENSION	707 494	247 441	216 504	463 944	35%	66%
211 - LOCAL ASSOCIATIF - TIERS LIEUX	207 457	20 690	184 813	205 503	10%	99%
212 - AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	175 626	89 166	85 229	174 394	51%	99%
213 - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF R. PERRIN				-	so	so
214 - BOISEMENT COMMUNAL	27 442	10 609	10 496	21 104	39%	77%
215 - VILLE FLEURIE	52 386	28 618	13 516	42 134	55%	80%
216 - BUDGET PARTICIPATIF	34 440	1 440	20 946	22 386	4%	65%
217 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TELEPHONIE	170 755	83 618	83 963	167 581	49%	98%
218 - TRAVAUX RENOVATIO EGLISE SAINT LEONARD	54 090	32 079	-	32 079	59%	59%
TOTAL	5 207 900	4 017 407	672 316	4 689 722	77%	90%

La Dette du budget principal

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Var° Moyenne /an	Var° Moyenne /an %	Var °2024- 2025	Var °2024- 2025%
Encours corrigé au 31.12	4 775	4 103	3 468	2 922	2 451	3 850	-185	-4,2%	1 399	57,1%
Epargne brute	1 608	1 742	1 830	1 755	1 822	1 711	21	1,2%	-111	-6,1%
Encours corrigé au 31/12 / Epargne Brute	3,0	2,4	1,9	1,7	1,3	2,3	-0,1	-5,4%	0,9	67,3%

- **Augmentation du stock de la dette du budget principal en 2025 (+1,4 M€ en 2025)**
L'encours s'élèverait à **3 850 K€ fin 2025** avec un seul **nouvel emprunt (2 000 K€ pour l'ALSH)**
- Le **délai de désendettement** progresse légèrement mais reste **très faible** et s'établit à 2,3 années (très faible)
- **L'annuité de dette** reste **stable** en 2025 et se monte à **686 K€ en fin de période**



La Dette consolidée au 31/12/25

K€	2022	2023	2024	2025
<i>Encours au 31.12 PRINCIPAL</i>	3 468	2 922	2 451	3 850
<i>Encours ZAC au 31.12 (ISE)</i>	1 000	3 500	4 500	5 500
TOTAL		6 422	6 951	9 350

- L'encours consolidé au 31 décembre 2025 : **9,3 M€**
- L'encours de l'ISE est constitué d'emprunts court termes
- 2,5 Md€ seront à rembourser en mai et juin 2026 sur la ZAC de l'ISE
- Les Produits des ventes le Zac ISE sont attendus de 2026 à 2029

L'extinction de la dette simulé au 31/12/25

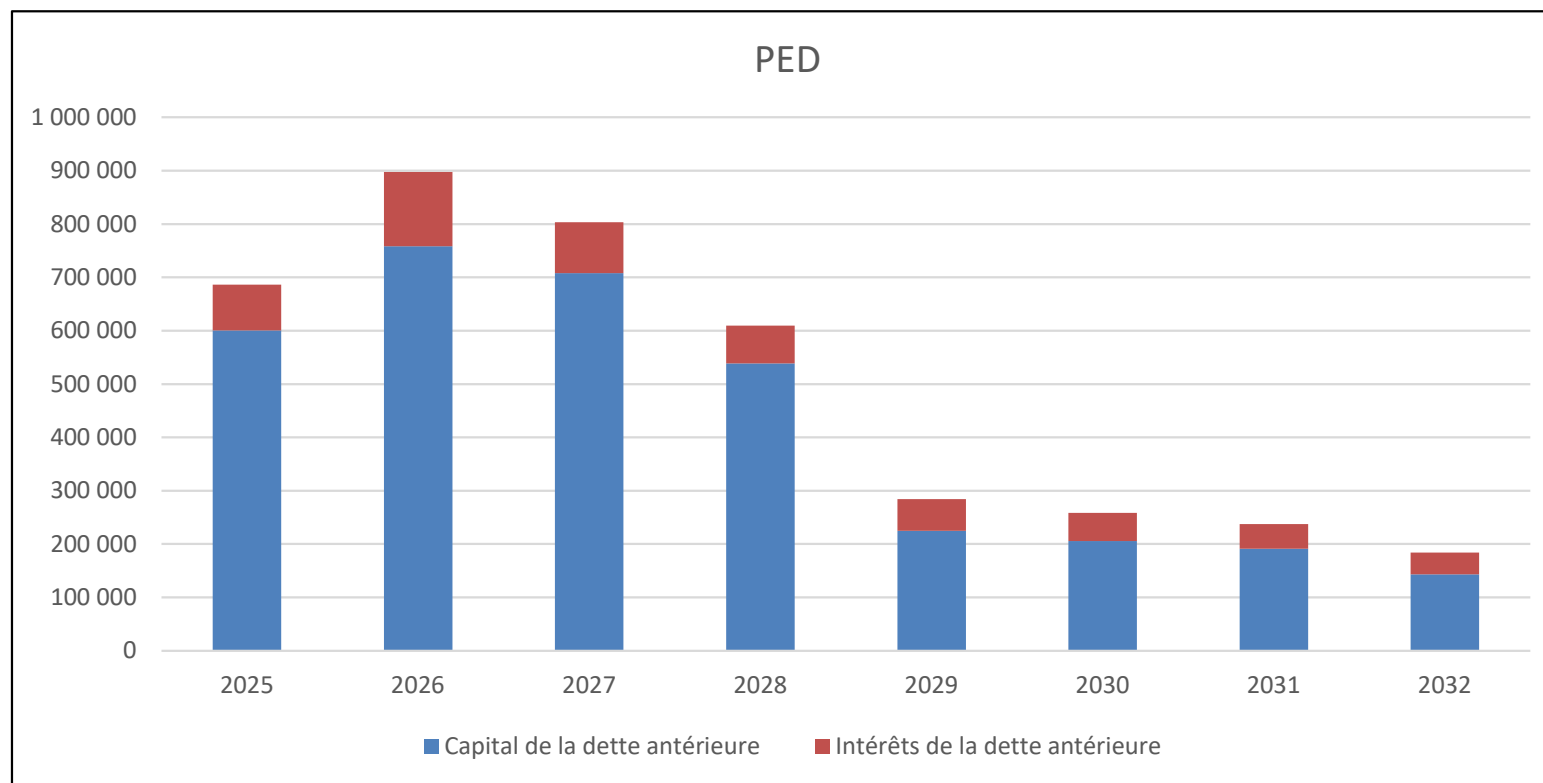
BUDGET PRINCIPAL

Un Plan d'Extinction annuité favorable qui diminue de :

-94 K€ en 2027
et -193 K€ en 2028
et -325 K€ en 2029

-612 K€ 👍

(effets positifs sur l'autofinancement prospectif,
effet de substitution possible avec de nouveaux emprunts)



Synthèse Tableau des résultats 2025 – BUDGET PRINCIPAL

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ev° taux d'imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	3 842	4 030	4 222	4 451	4 922	5 176	5 270
Autres impôts et taxes	1 408	1 412	1 621	1 670	1 505	1 491	1 626
Dotations et participations	836	854	885	1 024	1 085	1 300	1 442
Autres produits fonctionnement courant	818	693	765	917	1 047	992	860
Produits exceptionnels larges	19	1	12	36	41	0	46
Produits de fonctionnement	6 923	6 990	7 505	8 099	8 600	8 959	9 245
0	0	0	0	0	0	0	0
Ev° nominale charges fonctionnement courant s	5,6%	2,5%	7,6%	8,7%	9,9%	4,2%	5,6%
Charges fonctionnement courant strictes	5 099	5 225	5 623	6 111	6 719	7 004	7 396
Atténuations de produits	1	1	0	6	2	7	3
Charges exceptionnelles larges	3	7	14	38	9	6	49
Annuité de dette	883	799	798	747	655	690	686
Charges de fonctionnement larges	5 987	6 032	6 435	6 903	7 385	7 708	8 134
Epargne nette	936	958	1 070	1 196	1 215	1 251	1 110
Recettes investissement hors emprunt	2 463	3 464	1 106	390	203	509	503
Dépenses investissement hors capital	3 764	5 045	1 942	1 278	1 427	2 289	4 018
Dépenses investissement hors dette	3 764	5 045	1 942	1 278	1 427	2 289	4 018
Emprunt	54 641	0	0	0	0	100	2 000
Variation résultat global de clôture choisie	-310	-621	234	307	-5	-429	-405
CA administratif 2025 : Résultat global de clôture	2 328	1 707	1 941	2 248	2 243	1 814	1 410

- Un autofinancement net (Epargne nette) de près de 1 110 K€ en 2025
- Des dépenses d'investissement de 4 018 K€ hors remboursement de la dette
- 2 000 M€ emprunt
- Un excédent global de clôture utilisé pour financer l'investissement et qui diminue pour atteindre au budget principal à 1 410 K€ fin 2025

Résultats budgétaires consolidés (PRINCIPAL ET ANNEXES) fin 2025

Rappel 2024		K€				
		BP	ZAC ISE	ZAC SS	ZAC HIL	TOTAL
RESULTATS GLOBAUX de Clôture 2024		1 813	-962	-373	31	510

K€		BP	ZAC ISE	ZAC SS	ZAC HIL	TOTAL
RESULTATS GLOBAUX de Clôture PREVISIONNELS		1 410	-167	-371	0	872

Les résultats de clôture de 2025 s'établiraient :

- Un résultat budgétaire cumulé positif de **872 K€**
- 1 budget présenterait un Excédent Global de Clôture,
 - le **budget principal pour 1 410 K€**
- Deux budgets présenteraient un déficit :
 - **371 K€ sur la ZAC SS.**
 - **167 K€ sur la ZAC du ISE .**
- LA ZAC du Hil a été clôturée cette année : reprise d'excédent a été réalisée au budget principal pour 27 813 K€ (mis en produit exceptionnel dans l'analyse)

Synthèse – BUDGET PRINCIPAL

A fin la 2025 :

Des indicateurs de dette très satisfaisants, un délai de désendettement de la commune très faible s'établissant à 2,3 années.

Des niveaux d'épargne qui se tassent légèrement en 2025 mais qui présentent toujours un bon niveau. L'autofinancement en 2025 est de 1 110 K€.

Un **excédent global de clôture** au budget principal attendu autour de 1 410 K€ fin 2025 et qui constitue 12 % des dépenses réelles de fonctionnement, et 42 jours de dépenses réelles de fonctionnement. Et un excédent global consolidé avec les budgets annexes à 872 K€.

SITUATION COMMUNALE au 31 / 12 /25 :





III – Les orientations budgétaires et le projet communal

Le Projet

En 2020, notre équipe a été élue par les castelnodaises et castelnodais autour d'un projet ambitieux :

- en Confortant des choix forts en termes de services à la population
- en Réservant un effort conséquent pour le programme d'investissement en matière environnementale dans un souci de sobriété énergétique

Une action communale qui se décline autour de 7 piliers :

- Une commune solidaire, pour tous les citoyens, pour toutes les générations,
- Une commune qui se développe de manière maîtrisée,
- Une commune avec une ambition de bien-être et de sécurité
- Une commune éducatrice de la naissance à l'âge adulte,
- Une commune animée et porteuse d'une ambition sportive et culturelle,
- Une commune où il fait bon vivre dans un environnement préservé,
- Une commune qui se développe, renforce l'agriculture et l'activité économique diversifiée sur son territoire.

Un engagement rendu possible par la volonté politique d'une stratégie budgétaire combinant :

- Une maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement sur le long terme,
- La non augmentation des taux d'imposition,
- La définition d'un programme pluriannuel d'investissement visant l'amélioration constante et durable du patrimoine communal, des services aux habitants ainsi que le développement urbain,
- La recherche active de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune,
- Le maintien d'un endettement modéré et maîtrisable.

Une feuille de route arrêtée mi-2021 portant 4 projets phares :

- La construction d'un accueil de loisirs avec espace de vie sociale dans le prolongement de l'école le petit prince, ainsi que la création de 200m² supplémentaires pour cette dernière ;
- L'aménagement urbain visant à consolider l'armature urbaine de la commune au nord et affirmer la centralité du cœur de ville autour de la place Pierre Croc ;
- La création d'un éco-quartier affirmant la volonté politique de lier habitant, écologie et bien-être ;
- Faire de l'écologie un axe primordiale de notre politique par la plantation d'arbres, la sauvegarde la biodiversité, la rénovation énergétique et la recherche de production d'énergie accélérant notre démarche volontariste environnementale favorisant la sauvegarde de la planète et la diminution de nos factures énergétiques.



IV – La prospective financière 2026 – 2032

Les principaux éléments de contexte National

Ralentissement de l'inflation / 1,1% en 2025

Objectif déficit < 3 % d'ici 2029 est maintenu -5,3 % en 2025 → -4,7% en 2026
→ contribution des APUL

PLF 2026 ? (Pas d'accord actuellement → ~~Ordonnance~~ ou 49.3)

Stabilisation DGF à périmètre constant

DSR : +150 M€ - DNP : stable

Réduction de la compensation de l'abattement de 50 % des bases des locaux industriels :
coefficient entre 0,75 (initial) et 0,807(sénat) appliqué au montant des compensations à partir de 2026

Note le PLF proposait : Correction progressive des indicateurs : Prise en compte des fractions de correction à hauteur de 40 % seulement en 2026 (contre 60 % en 2025) pour le potentiel fiscal et le potentiel financier des communes, le potentiel financier agrégé et l'effort fiscal agrégé des ensembles intercommunaux et 60 % en 2026 (contre 80 % en 2025) pour l'effort fiscal des communes

- **Actualisation des Bases : +0,8%** (cf. ralentissement de l'inflation)
soit effet revalorisation entre +36 K€ de produit fiscal sur le FB
(2024 : 1,7% 2023 3,9% 2022 7,1%)

+12 points de CNRACL en 4 ans 2025 à 2028 = **+ 220 K€** en 4 ans (+55 K€ par an)

La retranscription de la **loi Climat et Résilience** dans les documents métropolitains conditionne les demandes d'autorisations d'ouvertures à urbanisation de la ZAC CVO

Le programme d'investissement 2026 -2032

K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL DI 2025 - 2032	TOTAL SUBV 2025 - 2032	INV NET
Opérations directes	3 740	1 991	1 425	2 156	1 487	1 425	1 495	1 460	11 439	2 035	9 404
OPE 18 - Pôle petite enfance La Marelle	22	28	60	0	0	0	0		88	0	88
OPE 18 - Restructuration pôle enfance La Marelle	0	75	100	1 354	824	0	0		2 353	683	1 669
OPE 20 - Chemins ruraux et intracommunaux hors FDC Reni	5	2	13	75	10	10	10	10	130	0	130
OPE 34 - Salle sports R. PERRIN	3	0	4	0	0	0	0	105	109	0	109
OPE 99 - Mairie Batiments	1	12	24	0	0	0	0		36	0	36
OPE 113 - Salle du Hil club House Y Remond	30	0	0	0	300	0	0	0	300	0	300
OPE 134 - Eglise st Martin	9	28	13	0	0	5	0	0	45	0	45
OPE 141 - Espace Jeunes batiment - City stade	7	62	13	0	0	0	0	0	75	42	34
OPE 167 - Salle sports sud Colette Besson	8	34	10	450	0	0	0	0	494	0	494
OPE 172 APCP - Rénovation école le chap perché	156	16	67	0	0	0	250	0	333	51	282
OPE 183 - Cimetière ORSON	2	50	144	0	8	0	0	0	202	0	202
OPE 186 - Cimetiere SEICHE	8	0	0	7	0	0	0	0	7	0	7
OPE 193 APCP - Pôle santé	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1
OPE 198 - Boulodrome	0	1	200	0	0	0	0	0	201	0	201
OPE 199 - Eglise St Leonard Presbytère	0	50	9	0	0	0	0	0	59	0	59
OPE 201 - Investissement courant - Equipements	119	189	195	175	175	175	175	175	1 259	0	1 259
OPE 205 APCP - Construction ALSH	3 044	483	0	0	0	0	0	0	483	1 054	-571
OPE 207 - Vidéoprotection	0	28	0	0	0				28	45	-17
OPE 208 - Valorisation vallée de la seiche	60	19	7	0	0	0	0	57	83	0	83
OPE 211 - Réhabilitation Local asso. Tiers Lieux	21	215	0	0	0	0	0	0	215	37	178
OPE 212 - Amelioration energetique des bâtiments	89	135	100	0	75	0	0	75	385	0	385
OPE 213 - Réhabilitation complexe sportif R Perrin	0	3	0	0	0	0	318	0	321	0	321
OPE 214 - Boisement communal	11	21	16	5	5	5	5	5	62	0	62
OPE 215 - Ville fleurie	29	70	20	20	20	20	20	20	190	0	190
OPE 216 - Projet Participatif	1	41	20	20	20	20	20	20	161	0	161
OPE 217 - Equipements INFORMATIQUE	84	125	50	50	50	50	50	50	425	0	425
OPE 218 - Travaux St Leonard	32	300	350	0	0	0	0		650	123	527
OPE 219 - Actions Environnement	0	5	10	0	0	0	0	0	15	0	15
Autres opérations d'équipement	278	0	0	0	0	1 141	647	943	2 731	0	2 731
Opérations indirectes	278	1 202	295	40	700	375	305	340	3 257	0	3 257
OPE 210 - Opération Multisites Coeur de ville Orson FONCIE	247	812	0	0	345	335	265	300	2 057	0	2 057
FDC PPI VOIRIE RM	0	350	0	0	0	0	0	0	350	0	350
OPE 200 - Acquisitions foncières	30	40	145	40	355	40	40	40	700	0	700
PARTICIPATION SPLA TERRITOIRES PUBLICS (Provision)	0	0	150	0	0	0	0		150	0	150
Autres fonds de concours et subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	4 017	3 193	1 720	2 196	2 187	1 800	1 800	1 800	14 695	2 035	12 660
Cession										0	0
Reprise EGC ZAC	1	0	0	0	0	425	0	0	425	132	293
TOTAL	4 018	3 193	1 720	2 196	2 187	2 225	1 800	1 800	15 120	2 167	12 953

15,1 M€ brut et 13 M€ d'investissement NETS de subventions sur 7 ans soient près de 1,85 M€ NETS en moyenne par an (2,16 K€ brut par an) (2,1 M€ nets de 2020 à 2025 , 1,7 M€ nets de 2015

L'investissement prospectif : Recettes

Pour financer le PPI de 15,1 M€ :

2,1 M€ de subvention, 2,1 M€ de FCTVA , 0,4 M€ d'EGC et l'emprunt d'équilibre

Recettes 1 608 K€ inscrits en 2026 constitués :

- **593 K€** de récupération du **FCTVA** (sur les dépenses réalisées en 2025) **estimation**
- **1 015 K€** de **SUBVENTIONS** à percevoir sur les opérations d'investissement en cours dont notamment 860 K€ pour l'ALSH, 45 K€ la vidéoprotection, 37 K€ pour le 1/3 Lieu; 23 K€ pour l'espace jeune, 27 K€ pour la végétalisation des cours, 21 K€ pour les travaux St Leonard et 24 K€ pour l'espace jeunes.
- **L'utilisation de l'excédent global de clôture (-410 K€ en 2026)** pour limiter le recours à l'emprunt (il est ensuite fixé à 1000 K€ soit entre 30 et 35 jours de Dépenses réelles)

A partir de 2026, des hypothèses programmées :

- Subventions des programmes (**1,2 M€**) à affiner en fonction de l'avancée des dossiers
- Reprises **d'excédents estimés sur opérations de ZAC** (simulation DAU) : **132 K€ pour Sud Seiche en 2027**
- La récupération de la TVA au titre du FCTVA est simulée à 95% des dépenses directes d'équipement)

Les Hypothèses sur les charges de fonctionnement

Les hypothèses qui marquent la simulation

Pas de nouvelle tension sur le marché de l'énergie

Evolution des charges à caractère général en vitesse croisière contenue à 3,5 % /an

Nouvelle charge nette BATIMENT **ALSH** Espace de vie social : **25 K€ en année pleine dès 2026** : fluides, ménage, contrats entretien, abonnements, achats de biens... (Note : **+20 K€ CAF + Familles**)

La progression Nouveaux contrat : **Assurance : +38 K€** et **AJI Environnement +19 K€ (cf. secteur ISE)**

RH CNRACL et Revalorisation points: +12 points entre 2025 et 2028 soit + 220 K€ soit +55 K€ par an jusqu'en 2028 + Augmentation de la **valeur de point +50 K€** lissée à 10 K€ /an dès 2028

RH Contribution à la **Mutuelle pour 25 K€** dès 2026; 27 K€ en 2027 puis à +5 %

RH Revalorisation des **Tickets restaurants** : soit + **9,5 K€ en NET** en 2027 puis en 2030

RH Régime indemnitaire revalorisation **pour +20 K€** en 2027 puis **+10 K€** en 2028

Les Hypothèses sur les charges de fonctionnement

Les hypothèses qui marquent la simulation

Cantine : +21 K€ liée à l'augmentation d'effectifs (+50 / jour depuis sept 2025 // repas à 1€) effet budget denrées (1,75 € au lieu de 1,7€ par repas) et plus marginalement ouverture du nouvel ALSH (new effectifs)

RH Recrutements : courant 2026 : Policier, Agent de production cuisine, Agent d'hygiène • 2027 juin. 1 poste C ou B; • 2028 : poste cat C ou B • 2030 jan. : cat B

Participation Syndicats et partenaires :

- **Piscine** stabilisée en 2026 puis 3 %
- Syndicat **Musique** -4 K€ en 2026 (moins d'effectifs NCSS) puis +1,5%
- **l'OGEC** -4 K€ en 2026 (moins d'élèves en maternelle) puis 2%
- **MENTHALO** +27 K€ en 2026 puis 3,5% et une participation exceptionnelle de régularisation pour 2025 estimée à 20 K€
- **CCAS** : +15 K€ en 2026 puis 3%, autres charges courantes +3,5%

Marge pour charge ou participation nouvelle : 125 K€ simulés dès 2027.

Dette : Des conditions d'emprunt sur 20 ans simulées à 3,50 % sur la période

Les Hypothèses sur les charges de fonctionnement DOB 2026

Les charges générales : + 125 K€ en 2026 relativement au CA 2025 principalement du fait de :

Les principales hypothèses d'évolutions de la prospective :

- **+38 K€** en lien avec le **nouveau contrat d'assurance**
- **+25 K€ pour l'ouverture de l'ALSH** (hyp. 12 K€ électricité + achats de biens, nouvelles prestations, ...)
- **+21 K€** pour la restauration (augmentation d'effectifs liés aux repas a 1€ (+5 repas /jour en sept), denrées 1,75 € au lieu de 1,7€ par repas et plus marginalement ouverture du nouvel ALSH)
- **+19 K€** liés à l'augmentation du contrat AJI ENVIRONNEMENT - contrat entretien Espaces Verts des secteurs de l'ISE (Marché commune: 100 K€)
- **Stabilisation des charges de l'énergie -7 K€** (électricité + gaz)

K€	2025	2026	Var °2025-2026	Var °2025-2026%
Charges fct courant strictes	7 396	7 950	554	7,5%
Charges à caractère général	1 561	1 686	125	8,0%
restauration en régie (hors 611)	199	220	21	10,6%
assurances c/616 sf personnel	38	76	38	100,4%
contrats prest. services, maint., cotisations (I	235	254	19	8,1%
Eau, gaz, élect, téléphonie (60611+60612+62	384	377	-7	-1,7%
Pôle santé charges générales	41	42	1	3,5%
Ajustement au taux de réalisation	0	-80	-80	
ALSH NEW	0	25	25	
Solde charges à caractère général	665	772	107	16,1%
Charges de personnel	4 788	5 152	364	7,6%
Autres charges de gestion courante	1 047	1 112	65	6,2%
Atténuations de produits	3	5	2	46,2%
Charges de fonctionnement courant	7 399	7 955	556	7,5%
Charges exceptionnelles larges	49	31	-18	-37,3%
Charges de fct hors intérêts	7 448	7 986	538	7,2%
Intérêts	86	155	70	81,1%
Charges de fonctionnement	7 534	8 141	607	8,1%

Dans la prospective du DOB, les charges à caractère général se calent sur un CA prévisionnel 2026 en appliquant un taux de réalisation de 95 % (92% au CA 2025*) soit **-80 K€ par rapport aux demandes budgétaires**

* en 2024 le taux de réalisation du chapitre 011 « charges à caractère général » est de 86%, en 2023 88%

Les Hypothèses sur les charges de fonctionnement du DOB 2026

Les charges de personnel (cf. simulation DRH), + 364 K€ par rapport à 2025 (+7,6%) principalement induites par :

- + 55 K€ induits par l'augmentation obligatoire de de 3 pts de la **CNRACL (28% de la progression des charges)**
- + 25 K€ pour la mise en place de la Mutuelle
- + 78 K€ de nouveaux postes 2026 (Policier, Agent de production cuisine, Agent d'hygiène, médiateur numérique)
- + 105 K€ de renforts et remplacement
- + 46 K€ de doublon lié aux tuilages
- + 33 K€ pour l'évolution des RI , d'échelons, de grades
- + 7 K€ pour les élections
- +15 K€ de divers (URSSAF, Apprentissage ..)

Note : Sans la progression du point CNRACL, la progression des charges du personnel serait contenue à 6,6%.

Les évolutions liées à la revalorisation du point d'indice et des cotisations retraites ou patronales depuis 2022 représentent en 2026 près de 366 K€ dans les charges de personnel communales (6%).

K€	2025	2026	Var °2025-2026	Var °2025-2026%
Charges fct courant strictes	7 396	7 950	554	7,5%
Charges à caractère général	1 561	1 686	125	8,0%
Charges de personnel	4 788	5 152	364	7,6%
Tickets Restaurant	46	46	0	0,0%
Revalorisation RI	0	0	0	
Assurance du personnel	73	73	0	0,2%
Recrutements nouveaux	0	78	78	
Mutuelle agents	0	25	25	
CNRACL et revalorisation futures du point	55	110	55	100,0%
Solde charges de personnel	4 614	4 820	206	4,5%
Autres charges de gestion courante	1 047	1 112	65	6,2%
Atténuations de produits	3	5	2	46,2%
Charges de fonctionnement courant	7 399	7 955	556	7,5%
Charges exceptionnelles larges	49	31	-18	-37,3%
Charges de fct hors intérêts	7 448	7 986	538	7,2%
Intérêts	86	155	70	81,1%
Charges de fonctionnement	7 534	8 141	607	8,1%

Les Hypothèses sur les charges de fonctionnement du DOB 2026

Les autres charges de gestion courante : + 65 K€ par rapport à 2025 (+ 6,2 %) PRINCIPALEMENT :

- + **28 K€ de la participation** à la crèche Menthalo (qui en 2025 a sous estimé son budget, une régularisation sur l'exercice 2025 de 20 K€ sera réalisée en 2026 (mis en charge exceptionnelle dans la simulation)
- + **15 K€ CCAS**
- + **8 K€ Formation des élus** (enveloppe insuffisamment consommée, obligation de reporter à l'année suivante)
- + **14 K€ de divers informatique** (+6 K€ migration de messagerie, 2 K€ de provision, 6 K€ de régularisation d'affectation liées à la M57)
- + **6 K€ de subventions aux associations**
- + **2,2 K€ de subvention comité jumelage**

Légères diminutions des participations à l'OGEC (-4 K€) et à l'école de Musique (-4 K€)
Stabilisation de la participation au syndicat de la piscine

K€	2025	2026	Var °2025-2026	Var °2025-2026%
Charges fct courant strictes	7 396	7 950	554	7,5%
Charges à caractère général	1 561	1 686	125	8,0%
Charges de personnel	4 788	5 152	364	7,6%
Autres charges de gestion courante	1 047	1 112	65	6,2%
Syndicat piscine	211	211	0	0,0%
Subv creche asso	55	83	28	50,6%
Subventions compl. CCAS et salaires assoc.	77	92	15	19,5%
particip Ecole Musique	220	216	-4	-1,9%
Subv OGEC contrat association	186	182	-4	-2,3%
Solde autres charges de gestion courante	297	328	31	10,4%
Marge pour participation ou charge nouvelle	0	0	0	
Atténuations de produits	3	5	2	46,2%
Charges de fonctionnement courant	7 399	7 955	556	7,5%
Charges exceptionnelles larges	49	31	-18	-37,3%
Charges de fct hors intérêts	7 448	7 986	538	7,2%
Intérêts	86	155	70	81,1%
Charges de fonctionnement	7 534	8 141	607	8,1%

* en 2025 le taux de réalisation du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 95%,

Les Hypothèses sur les charges de fonctionnement

K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Var° Moyenne /an	Var° Moyenne /an %	Var °2025- 2026	Var °2025- 2026%
Charges fct courant strictes	7 396	7 950	8 288	8 548	8 675	8 877	9 037	9 199	258	3,2%	554	7,5%
Charges à caractère général	1 561	1 686	1 744	1 806	1 870	1 936	2 005	2 076	74	4,2%	125	8,0%
restauration en régie (hors 611)	199	220	228	236	244	252	261	270	10	4,5%	21	10,6%
assurances c/616 sf personnel	38	76	79	82	85	88	91	94	8	13,7%	38	100,4%
contrats prest. services, maint., cotisations (I	235	254	263	272	281	291	301	312	11	4,1%	19	8,1%
Eau, gaz, élect, téléphonie (60611+60612+62	384	377	388	400	412	424	437	450	9	2,3%	-7	-1,7%
Pôle santé charges générales	41	42	43	45	46	48	50	52	2	3,5%	1	3,5%
Ajustement au taux de réalisation	0	-80	-80	-80	-80	-80	-80	-80	-11		-80	
ALSH NEW	0	25	26	27	28	29	30	31	4		25	
Solde charges à caractère général	665	772	797	825	854	884	915	947	40	5,2%	107	16,1%
Charges de personnel	4 788	5 152	5 277	5 446	5 479	5 584	5 643	5 702	131	2,5%	364	7,6%
Tickets Restaurant	46	46	51	51	51	56	56	56	1	2,7%	0	0,0%
Revalorisation RI	0	0	20	30	30	30	30	30	4		0	
Assurance du personnel	73	73	76	78	81	84	87	90	2	3,0%	0	0,2%
Recrutements nouveaux	0	78	149	209	209	249	249	249	36		78	
Mutuelle agents	0	25	27	29	30	32	33	35	5		25	
CNRACL et revalorisation futures du point	55	110	168	235	248	260	273	285	33		55	100,0%
Solde charges de personnel	4 614	4 820	4 787	4 814	4 830	4 874	4 916	4 958	49	1,0%	206	4,5%
Autres charges de gestion courante	1 047	1 112	1 141	1 170	1 201	1 232	1 264	1 297	36	3,1%	65	6,2%
Syndicat piscine	211	211	218	224	231	238	245	252	6	2,6%	0	0,0%
Subv creche asso	55	83	86	89	92	95	99	102	7	9,2%	28	50,6%
Subventions compl. CCAS et salaires assoc.	77	92	95	98	101	104	107	110	5	5,2%	15	19,5%
particip Ecole Musique	220	216	219	222	226	229	233	236	2	1,0%	-4	-1,9%
Subv OGECC contrat association	186	182	186	189	193	197	201	205	3	1,4%	-4	-2,3%
Solde autres charges de gestion courante	297	328	338	348	358	369	380	392	13	4,0%	31	10,4%
Marge pour participation ou charge nouvelle	0	0	125	125	125	125	125	125	18		0	
Atténuations de produits	3	5	5	5	5	5	5	5	0	5,6%	2	46,2%
Charges de fonctionnement courant	7 399	7 955	8 293	8 553	8 680	8 882	9 042	9 204	258	3,2%	556	7,5%
Charges exceptionnelles larges	49	31	11	11	11	11	11	11	-5	-10,7%	-48	-37,3%
Charges de fct hors intérêts	7 448	7 986	8 303	8 563	8 690	8 893	9 052	9 215	252	3,1%	538	7,2%
Intérêts	86	155	119	115	141	165	201	224	20	14,7%	70	81,1%
Charges de fonctionnement	7 534	8 141	8 422	8 678	8 831	9 057	9 253	9 439	272	3,3%	607	8,1%

+ 2,3 M€ en 7 ans soit **+273 K€ /an** (2020 à 2025 = 430 K€ en moy.) concentrés principalement en 2026 (cf. hyp. d'évolution contenue en vitesse croisière)

Les Hypothèses sur les produits de fonctionnement

Les éléments qui marquent la simulation

Ralentissement

DGF : Recensement lissé sur 3 ans / prise en compte totale population DGF en 2026,
Soit près de + 906 hab. de 2023 à 2026)
Puis **ralentissement** +83 hab en moy. ensuite

DGF : Fin de l'écèlement de la DNP (dotation nationale de péréquation) en 2025 + évolution pop° DGF moins dynamique, et utilisation de la Dotation forfaitaire pour la péréquation par l'Etat : **Diminution de la DGF -7 K€/an en moy.**
(contre +29 K€ /an moy de 2020 à 2025)

Programmation logement 01/26	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Nombre total	162	196	290	161	46	4	7	124	53	159	164	205	232
dont sociaux exonérés long terme	36	0	74	34	0	0	0	71	0	33	15	23	63

K€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Base nette TH	390	118	119	121	123	125	127	130	132
dont base résidences secondaires	390	118	119	121	123	125	127	130	132
Base nette FB	10 066	10 389	10 579	10 798	11 094	11 395	11 739	12 109	12 547
Base nette FNB	202	187	188	191	194	198	201	205	209

		Moy. 2025								
Evolution nominale	2032	2025/24	2026/25	2027/26	2028/27	2029/28	2030/29	2031/30	2032/31	
Base nette TH	1,6%	-69,7%	0,8%	1,3%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	
dont base résidences secondaires	1,6%	-69,7%	0,8%	1,3%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	
Base nette FB	2,7%	3,2%	1,8%	2,1%	2,7%	2,7%	3,0%	3,2%	3,6%	
Base nette FNB	1,6%	-7,6%	0,8%	1,3%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	
Indice d'actualisation	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	1,017	

FISCALITE RALENTISSEMENT : Evolution des bases calées sur le programme de logement communal et de l'ouverture de la zone d'activité du Hil 3 / Evolution moyenne des bases 2026 – 2032 : TH 1,6%, FB 2,7%, FNB 1,6%
(+147 K€/ en moyenne par an contre +256 K€ entre 2020 et 2025) de 2020 à 2025 : +4,7 % par an en moyenne d'évolution nominale des bases de FB entre 2020-2025 avec une actualisation de +3,2% en moyenne par an
Pas d'effet taux dans la simulation : TH 20,27% FB 61,94%, FNB 43,78%

FISCALITE : Hyp. Poursuite de la Diminution des **DMTO** de 283K€ en 2025 à 260 K€ (**-23 K€**) en 2026 maintenus à ce niveau ensuite, et maintien de la taxe sur la consommation d'électricité de 150 K€.

FISCALITE **Taxe sur la publicité extérieure** 80 K€ : -10 K€ en 2026
(Hyp stratégies d'optimisation des redevables suite à la mise en place de la taxe en 2026)

FISCALITE : Hyp. Diminution des **compensation Exo Foncier** de -19% (**-20 K€ en 2026**) Version Senat PLF 2026 .

FONDS PEREQUATION Hyp. **Perte du FPIC** métropolitain (cf. simulation RCF) en 2026 progressivement sur 4 ans (109 K€ en 2025 0 K€ en 2030)

Les Hypothèses sur les produits de fonctionnement

Les éléments qui marquent la simulation

Dotation communautaire de Rennes Métropole en progression en **2026 (+41 K€ de DSC)** gelée au montant 2026

ENFANCE JEUNESSE : Les produits des services et les aides de la **CAF** évoluent à 3 % en vitesse croisière ,
perte de 20 K€ de CTG en 2026 et 2027

PETITE ENFANCE : Pas de double dose des participations des communes **RPEI -10 K€** en 2026

RESTAURATION : Subv° Etat repas a 1 € : perte de produit Famille -27 K€ (en partie compensée par l'augmentation des effectifs) et subvention Etat simulée à 115 K€ puis maintien du dispositif

FONCIER : Augmentation des loyers du **pôle Santé +19 K€** en 2026

RH : Remboursement des **missions a disposition** du personnel du fait de la **mutualisation de la Police Municipale**:
+19 K€ dès 2026 sur salaire
+ 4 K€ de remboursement de Frais
Fin de l'aide à l'emploi numérique en 2026 (2025 reçue solde subvention -12,5 K€)– maintien du poste

Les Hypothèses sur les produits de fonctionnement du BP 2026

Les impôts et taxes progressent de + 54 K€ par rapport au compte administratif prévisionnel 2025 (+0,8 %)

- Les contributions directes **progressent faiblement** de **+58 K€**
+ **84 K€** (dont 37 K€ liés à l'actualisation des bases pour +0,8% en 2026), la principale évolution des ressources reste concentrée sur les **contributions directes, du fait des évolutions physique et de l'actualisation (0,8%) des bases, sans hausse des taux.**
et - **26 K€** de rôles supplémentaires de 2025, fixés à 19 K€ dans la prospective

- + **41 K€** de Dotation Solidarité communautaire

- 11 K€ Perte éligibilité FPIC
(diminution progressive sur 4 ans)

- 10 K€ de taxe sur la publicité (pour tenir compte des stratégies d'optimisation des redevables suite à la mise en place de la taxe en 2025)

- 23 K€ hypothèse prudente sur les **Droits de Mutation** (la tendance départementale étant en baisse)

- Stabilité** hypothèse prudente sur les **reversements de taxe d'électricité** (en baisse en 2025 : -12 K€)

K€	2025	2026	Var °2026-2025	Var °2026-2025%
Produits fonctionnement courant stricts	9 163	9 341	177	1,9%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	1 035	1 066	30	2,9%
Attribution Compensation reçue	69	69	0	0,0%
Attribution de compensation CPS	0	0	0	
Dotation de solidarité communautaire	821	862	41	5,0%
Reversement FNGIR	37	37	0	0,0%
Attribution FPIC	109	98	-11	-10,0%
Fiscalité locale (731)	5 861	5 885	24	0,4%
Contributions Directes	5 326	5 384	58	1,1%
Taxe additionnelle DMTO	283	260	-23	-8,0%
Taxe publicité	90	80	-10	-11,2%
Reversement taxe électricité	151	150	-1	-0,4%
Droits de place Marché Hebdo	12	11	-1	-7,7%
Dotations et participations	1 442	1 516	74	5,2%
Autres produits de fct courant	826	874	48	5,8%
Produits des services	627	652	25	4,0%
Produits de gestion	199	221	23	11,3%
Atténuations de charges	35	35	0	1,2%
Produits de fonctionnement courant	9 198	9 376	177	1,9%
Produits exceptionnels larges	46	0	-46	-100,0%
Produits de fonctionnement	9 245	9 376	131	1,4%

Les Hypothèses sur les produits de fonctionnement du BP 2026

Les dotations/participations progressent de+ 74 K€ en 2026 par rapport au CA prévisionnel 2025 (+5,2%)

- La **DGF** est envisagée à **+ 24 K€** (effet population hyp. +371 hab. et effet Enveloppe +150 M€ sur la dotation de solidarité rurale, progression ralentie avec la sortie de l'écêtement en 2025)
- **-20 K€** pour les compensations fiscales (cf. PLF 2025 version Senat -19 % sur les dotations de compensation pour abattement 50 % foncier industriel)
- **- 10 K€** de participation communale pour le RPEI (- 10,3 K€ exceptionnels au titre de 2025 non rattachés)
- **+115 K€** Subvention Etat repas a 1 € (en parallèle diminution du produit des Famille -27 K€ en partie compensée par l'augmentation des effectifs)
- **Maintien** du fonds d'aide à l'abaissement de l'âge pour l'instruction obligatoire (19 K€)
- **+6 K€ CAF** : perte de la CTG , reste le solde 2025 en 2026 : estimé à -6 K€ compensée par la progression des produits (effet effectif)
- **-12,5 K€** fin aide emploi numérique
- **- 7 K€** de Rennes Métropole pour l'AGVT
- **- 3 K€** de FCTVA (cf. PLF 2026)

K€	2025	2026	Var °2026-2025	Var °2026-2025%
Produits fonctionnement courant stricts	9 163	9 341	177	1,9%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	1 035	1 066	30	2,9%
Fiscalité locale (731)	5 861	5 885	24	0,4%
Dotations et participations	1 442	1 516	74	5,2%
DGF	724	747	24	3,3%
FCTVA fct	3	0	-3	-100,0%
Compensations fiscales	230	210	-20	-8,6%
CAF contrat enfance jeunesse /CTG	370	376	6	1,6%
Subv Etat aide abaissement age scolarité maternelle	19	19	0	0,0%
Aide emploi anim numerique	13	0	-13	-100,0%
Participation communes RPEI	26	16	-10	-38,5%
Subv ETAT mise en place du service public de la petite	24	24	0	-1,6%
Subvention Etat repas 1 €	0	115	115	
Solde participations diverses	34	9	-25	-72,6%
Autres produits de fct courant	826	874	48	5,8%
Produits des services	627	652	25	4,0%
Produits de gestion	199	221	23	11,3%
Atténuations de charges	35	35	0	1,2%
Produits de fonctionnement courant	9 198	9 376	177	1,9%
Produits exceptionnels larges	46	0	-46	-100,0%
Produits de fonctionnement	9 245	9 376	131	1,4%

Les Hypothèses sur les produits de fonctionnement du BP 2026

Les autres produits de fonctionnement courant affichent une diminution de + 48 K€ en 2026 principalement avec :

- L'augmentation des **remboursements de personnel** avec la mutualisation d'une policier municipal **(+19 K€)**
- **+4 K€** de remboursement de frais en lien avec la mutualisation de la police
- **La faible diminution (- 7 K€) des loyers + remboursement des charges de la Maison médicale du fait de la révision du périmètre des charges (hors entretien espace verts)** en dépit de la nouvelle location sur 6 mois d'un cabinet médecin
- **La diminution des recettes de la restauration - 27 K€** en lien avec la mise en place du repas à 1 euro en septembre 2025
- **+25 K€** de redevance périscolaire (augmentation effectifs)
- Augmentation des loyers du **pôle Santé +19 K€** en 2026 (location du cabinet 10 et 4 non loués précédemment)
- **+19 K€** des mises à disposition du personnel en lien avec la mutualisation de la police municipale **+4 K€** de remboursement de Frais
- **+ 5 K€** sur le loyer Menthalo (pas de correction en 2026 sur trop payé de 2025)

K€	2025	2026	Var °2026-2025	Var °2026-2025%
Produits fonctionnement courant stricts	9 163	9 341	177	1,9%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	1 035	1 066	30	2,9%
Fiscalité locale (731)	5 861	5 885	24	0,4%
Dotations et participations	1 442	1 516	74	5,2%
Autres produits de fonctionnement	826	874	48	5,8%
Produits des services	627	652	25	4,0%
Mise à disposition de personnel	15	34	19	126,7%
Droits voirie chantiers (70323) sauf creche	6	6	0	-0,2%
Cantine	412	385	-27	-6,5%
Remboursement frais (7087X)	6	10	4	64,7%
Solde produits des services	188	217	29	15,5%
Produits de gestion	199	221	23	11,3%
Loyer Coworking	3	2	-1	-20,6%
Pôle santé loyers et charges	113	133	19	17,1%
Menthalo Loyer et charges	7	12	5	63,8%
Loyer MAM (pas de charges)	10	10	0	3,5%
Solde produits de gestion	66	65	-1	-1,7%
Atténuations de charges	35	35	0	1,2%
Produits de fonctionnement courant	9 198	9 376	177	1,9%
Produits exceptionnels larges	46	0	-46	-100,0%
Produits de fonctionnement	9 245	9 376	131	1,4%

Les Hypothèses sur les produits de fonctionnement

K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Var° Moyenne /an	Var° Moyenne /an %	Var °2026- 2025	Var °2026- 2025%
Produits fonctionnement courant stricts	9 163	9 341	9 469	9 623	9 783	9 966	10 191	10 452	184	1,9%	177	1,9%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	1 035	1 066	1 044	1 022	995	968	968	968	-10	-1,0%	30	2,9%
Attribution Compensation reçue	69	69	69	69	69	69	69	69	0	0,0%	0	0,0%
Attribution de compensation CPS	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Dotation de solidarité communautaire	821	862	862	862	862	862	862	862	6	0,7%	41	5,0%
Reversement FNGIR	37	37	37	37	37	37	37	37	0	0,0%	0	0,0%
Attribution FPIC	109	98	76	54	27	0	0	0	-16	-100,0%	-11	-10,0%
Fiscalité locale (731)	5 861	5 885	6 000	6 153	6 309	6 487	6 677	6 901	149	2,4%	24	0,4%
Contributions Directes	5 326	5 384	5 494	5 643	5 794	5 967	6 152	6 371	149	2,6%	58	1,1%
Taxe additionnelle DMTO	283	260	260	260	260	260	260	260	-3	-1,2%	-23	-8,0%
Taxe publicité	90	80	82	83	85	87	88	90	0	0,0%	-10	-11,2%
Reversement taxe electricité	151	150	153	156	159	162	166	169	3	1,7%	-1	-0,4%
Droits de place Marché Hebdo	12	11	11	11	11	11	11	11	0	-1,1%	-1	-7,7%
Dotations et participations	1 442	1 516	1 518	1 517	1 521	1 528	1 537	1 545	15	1,0%	74	5,2%
DGF	724	747	737	713	699	688	678	668	-8	-1,1%	24	3,3%
FCTVA fct	3	0	0	0	0	0	0	0	0	-100,0%	-3	-100,0%
Compensations fiscales	230	210	215	222	229	235	241	247	2	1,0%	-20	-8,6%
CAF contrat enfance jeunesse /CTG	370	376	380	391	403	415	428	441	10	2,5%	6	1,6%
Subv Etat aide abaissement age scolarité maternelle	19	19	19	19	19	19	19	19	0	0,0%	0	0,0%
Aide emploi anim numerique	13	0	0	0	0	0	0	0	-2	-100,0%	-13	-100,0%
Participation communes RPEI	26	16	16	16	16	16	16	16	-1	-6,7%	-10	-38,5%
Subv ETAT mise en place du service public de la petite	24	24	24	24	24	24	24	24	0	-0,2%	0	-1,6%
Subvention Etat repas 1 €	0	115	118	122	122	122	122	122	17		115	
Solde participations diverses	34	9	9	9	10	10	10	10	-3	-16,2%	-25	-72,6%
Autres produits de fct courant	826	874	907	932	957	983	1 010	1 037	30	3,3%	48	5,8%
Produits des services	627	652	681	700	721	742	763	785	23	3,3%	25	4,0%
Mise à disposition de personnel	15	34	34	35	35	35	36	36	3	13,4%	19	126,7%
Droits voirie chantiers (70323) sauf creche	6	6	6	6	6	6	6	7	0	2,5%	0	-0,2%
Cantine	412	385	397	409	421	434	447	460	7	1,6%	-27	-6,5%
Remboursement frais (7087X)	6	10	20	21	21	22	23	23	2	20,9%	4	64,7%
Solde produits des services	188	217	224	230	237	244	252	259	10	4,7%	29	15,5%
Produits de gestion	199	221	226	231	236	241	247	252	8	3,5%	23	11,3%
Loyer Coworking	3	2	2	2	2	2	2	2	0	-3,2%	-1	-20,6%
Pôle santé loyers et charges	113	133	135	137	140	142	145	148	5	3,9%	19	17,1%
Menthalo Loyer et charges	7	12	12	12	12	12	13	13	1	8,9%	5	63,8%
Loyer MAM (pas de charges)	10	10	10	10	11	11	11	12	0	3,1%	0	3,5%
Solde produits de gestion	66	65	67	69	71	73	76	78	2	2,3%	-1	-1,7%
Atténuations de charges	35	35	36	36	37	37	38	38	1	1,5%	0	1,2%
Produits de fonctionnement courant	9 198	9 376	9 505	9 659	9 819	10 003	10 229	10 490	185	1,9%	177	1,9%
Produits exceptionnels larges	46	0	0	0	0	0	0	0	-7	-100,0%	-46	-100,0%
Produits de fonctionnement	9 245	9 376	9 505	9 659	9 819	10 003	10 229	10 490	178	1,8%	131	1,4%

+ 1,25 M€ de produits de fonctionnement en 7 ans soit +178 K€ /an (2020 à 2025 = 451 K€ en moy.),

Il y a un ralentissement (moins de livraisons de logements, moins de croissance de bases, moindre croissance de la population, moindre consommation d'électricité, moindres DMTO, perte du FPIC, Décroissance DGF ... non compensés suffisamment par les nouvelles recettes (cad taxe sur la publicité, Gain Etat repas a 1 €))

Les résultats de la simulation de référence

K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ev° taux d'imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	5 270	5 360	5 470	5 619	5 770	5 943	6 128	6 347
Autres impôts et taxes	1 626	1 591	1 574	1 557	1 534	1 512	1 517	1 522
Dotations et participations	1 442	1 516	1 518	1 517	1 521	1 528	1 537	1 545
Autres produits fonctionnement courant	860	909	942	968	993	1 020	1 048	1 076
Produits exceptionnels larges	46	0	0	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	9 245	9 376	9 505	9 659	9 819	10 003	10 229	10 490
Ev° nominale charges fonctionnement coura	5,6%	7,5%	4,2%	3,1%	1,5%	2,3%	1,8%	1,8%
Charges fonctionnement courant strictes	7 396	7 950	8 288	8 548	8 675	8 877	9 037	9 199
Atténuations de produits	3	5	5	5	5	5	5	5
Charges exceptionnelles larges	49	31	11	11	11	11	11	11
Annuité de dette	686	914	867	716	470	510	586	600
Charges de fonctionnement larges	8 134	8 899	9 170	9 279	9 160	9 403	9 638	9 815
Epargne nette	1 110	476	334	380	659	601	591	675
Recettes investissement hors emprunt	503	1 608	765	672	583	232	222	233
Dépenses investissement hors capital	4 018	3 193	1 720	2 196	2 187	2 225	1 800	1 800
Dépenses investissement hors dette	4 018	3 193	1 720	2 196	2 187	2 225	1 800	1 800
Emprunt	2 000	698	620	1 144	945	1 393	987	892
Variation résultat global de clôture choisie	-405	-410	0	0	0	0	0	0
Résultat global de clôture	1 410	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Variables de pilotage	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
EBC	1 799	1 420	1 212	1 107	1 139	1 121	1 187	1 285
Encours corrigé au 31.12	3 850	3 791	3 663	4 205	4 821	5 869	6 471	6 987
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	2,3	3,1	3,4	4,3	4,9	6,2	6,6	6,6
Bases nettes FB [Evol° nominale]	3,2%	1,8%	2,1%	2,7%	2,7%	3,0%	3,2%	3,6%
Prod fct courant [Evol° nominale]	2,7%	1,9%	1,4%	1,6%	1,7%	1,9%	2,3%	2,6%
Ch diverses	0	0	125	125	125	125	125	125

Un autofinancement qui s'élève à 675 K€ en fin de période, il diminue jusqu'en 2027 puis progresse sous l'effet positif du plan d'extinction de la dette et d'une évolution des charges hors intérêts très maîtrisée à 2,4% en moyenne par an après 2026 (yc la marge simulée à 125 K€ dès 2027) et un investissement contenu à 1,8 M€ après 2030.

Le programme d'investissement est soutenu de 2026 à 2027.

Le Ratio de désendettement se maintient sous les 8 années sur la période

Synthèse

Après l'ALSH en 2026, la simulation s'appuie sur un investissement moyen brut annuel d'équilibre de 2 M€.

L'évolution des charges de fonctionnement reste contenue en moyenne à 2,5% dès 2027.

Et l'évolution des produits de fonctionnement est simulée de façon prudente, en ralentissement compte tenu du contexte national et local et en l'absence d'action sur le levier fiscal.

L'autofinancement net montre une diminution en début de période en lien avec

- l'apparition de nouvelles charges : augmentation de la CNRACL, annuité l'ALSH, extension des contrats d'espaces verts, le Marché des assurances, les recrutements liés aux développements des services et une provision pour 125 K€ de nouvelles charges dès 2027.
- et la contraction des recettes : actualisation annuelle des bases moins favorable, marché de l'immobilier stationnaire, prélèvement de l'état sur les compensations fiscale,

L'autofinancement net **s'améliore cependant dès 2028** se stabilise autour de 630 K€, du fait des effets de l'extinction des emprunts et de la fin de la progression du point de la CNRACL.

L'annuité de dette en fin de période est inférieure à celle de 2025. Le délai de désendettement du budget principal reste inférieur à 7 années sur l'ensemble de la simulation.

Synthèse

Points de vigilance :

Le contexte présentant de fortes incertitudes tant sur les recettes que les charges, il impliquera néanmoins d'actualiser la simulation pour tenir compte :

- des évolutions constatées tant communales que macroéconomiques impactant les charges et produits (évolution de l'inflation, des taux d'intérêts, de la population, des bases fiscales, du rythme des projets, des marchés, ...)
 - des évolutions concernant le projet ZAC Cœur de ville Orson,
- des nouvelles orientations choisies par l'Etat pour les APUL concernant la contribution au déficit public.

Et de veiller à ce que la commune conserve toujours les capacités financières d'ajustement pour pouvoir faire face aux impacts financiers de ces évolutions.